

# CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°124 quatrième trimestre 2013

## SOMMAIRE

Sommaire .....	169
- Correspondance de Jérémie Pictet avec André Rivet (fin) par Jean-Luc TULOT .....	170
- Françoise Brès dite "Bichon", une prédicante martyre des Cévennes en 1702 par Josette BLINDHEIM-LARGUIER .....	176
- Les ascendants d'André Pieyre de Mandiargues (1901-1991) par Myriam PROVENCE.....	180
- Les ancêtres français des Chabrier - Vadeboncoeur du Québec et d'Amérique par Jean-Claude LACROIX .....	190
- Famille Fau de La Rochelle et de Jarnac (1815-1991) par Denis VATINEL .....	199
- Correspondance de Christophe Justel avec André Rivet par Jean-Luc TULOT .....	202

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 160 exemplaires  
Dépôt légal : décembre 2013  
Commission paritaire des publications et  
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361  
Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

**CORRESPONDANCE DE JEREMIE PICTET  
AVEC ANDRÉ RIVET**

Nous publions dans ce cahier la fin de la correspondance entretenue entre Jérémie Pictet et André Rivet, présentée et annotée par Jean Luc Tulot.

25 juin 1649 - Genève<sup>1</sup>

*Monsieur & très honoré Père,*

*J'avois pris résolution de vous tesmoigner mes condoléances dès que je receus la triste nouvelle que cet homme de Dieu nous avoit esté ravi, lequel vous aviés chéri comme vostre frère, & que j'avois respecté comme mon père. Si estant que j'ay en eu de si vifs & de si grands ressentimens de cette perte qu'une douleur inexprimable n'a esté à diverses fois la liberté de satisfaire à ce juste devoir auquel m'obligent de plus fort les dernières lettres dont il vous a pleu m'honorer.*

*Je reconnus véritablement avec vous que le juste est mort, mais aussi qu'estant mort au Seigneur auquel il a vescu, il est bienheureux & se repose de ses travaux et si à nous représenter les joyes & les gloires qu'il possède & que nous attendons, il y a sujet de consolation & de joye. Toutefois le souvenir du zèle & de la science, de la piété & de la probité, de la prudence & de la diligence que feu Monsieur Spanheim monstroit en diverses façons à l'avancement de la gloire de Dieu & à l'édification de son Eglise nous donne tout sujet de pleurer & de regretter, comme nous faisons, un si excellent & si fidèle serviteur du*

---

<sup>1</sup> Cette lettre est présentée à tort dans l'inventaire de la correspondance d'André Rivet comme étant du 25 juin 1647 alors qu'à sa lecture l'on constate qu'elle était de 1649, Jérémie Pictet y faisant état de son émotion à la nouvelle du décès de Frédéric Spanheim, survenu à Leyde le 15 mai de cette année.

*Seigneur Jésus. O que la privation d'un si rare instrument de sa grâce. Que l'enlèvement d'une si grande lumière est déplorable ! Il faut bien avouer que c'est un présage & signe du courroux de l'Eternel qui dispose les biens & les maux selon les conseils de sa providence incompréhensible. Tous les gens de bien qui sont en ces quartiers & aux vostres en même deuil & y prennent garde avec une infinité d'autres espaces en divers endroits de l'Europe selon que tous les jours où on vit ou écrit des advis & des nouvelles.*

*Ainsi la mort du deffunt est précieuse à Dieu & sa mémoire heureuse en l'Eglise. Il a enseigné purement. Il a vescu sa [vie] et est mort chrestienement. Il a [...] combattu, il a heureusement vaincu, il [...] glorieusement. Il estoit né pour vivre et non pour revivre. Il a bien vescu [bien] qu'il n'ait pas longuement vescu. Il vescu comme devant mourir ou plus tost, devant vivre éternellement. Au septième jour [de] la sepmaine il est entré au repos [de] l'Eternel. En la septième sepmaine et [...] année il est retourné en sa vraye [...] & y jouit de la liberté & félicité éternellement glorieuse.*

*Quant à sa famille, je supplie nostre Dieu de [la] consoler, bénir & protéger de plus en plus, & souhaitterois d'avoir autant de pouvoir que d'affection de luy servir en toutes occasions. Je [say] que vous la favoriserez de la continuation [de] vostre bienveillance pour contribuer à son [bien] avec divers autres par vos précieux conseils [&] faveurs. Je sçay particulièrement combien feu M. Spanheim faisoit gloire de vostre sainte amitié, [combien] il prisoit vos éminentes qualitez, combien il respectoit vostre personne tant vénérable. C'est à dire au dessus de toutes mes expressions.*

*J'ay toute bonne espérance que ses enfants mémoratifs de ces principes se monstrent vray imitateurs & héritiers de ses vertus et louë Dieu de sçavoir notamment MM. Ezéchiël & Frédéric Spanheim ses deux fils les plus avancés en aage<sup>2</sup> ont desjà fait de si heureux progrès [en] leurs études & produisent desjà de si bons & bénis fruicts d'une heureuse éducation, se[lon] les espérances que l'on avoit conçues il y a [plusieurs] années. Dieu veuille que par sa bénédiction ils prospèrent en toutes sortes afin qu'ils correspondent dignement à la bonne réputation de leur excellent Père, leur cher Père.*

*Messieurs les magistrats & seigneurs de cette cité écrivent à Messieurs les curateurs de l'Université de Leyden en tesmoignage de condoléance au sujet du décès de M. Spanheim & en recommandation de sa famille & écrivent aussi en mesme sens & à mesme fin au Synode des pasteurs des Eglises françoises des Pays-Bas.*

*Nostre compagnie escrit aussi une lettre de consolation à Mademoiselle Spanheim pour l'asseurer de son affection & compassion, et déclarast comme elle a tousjours grandement estimé & chéri feu sondit mari d'heureuse mémoire. Elle m'a aussi donné charge de vous saluer réciproquement & très affectueusement de sa part & qu'en déplorant & lamentant avec vous la perte que l'Eglise de Dieu a faicte d'un très fidelle ouvrier & très digne maistre, elle prie l'autheur de toute bonne donation & le Dieu de toute consolation de vous consoler & conserver au cours & jouissance de ses plus précieuses bénédictions à la louange de sa gloire de sa grâce.*

---

<sup>2</sup> Frédéric Spanheim avait deux autres fils plus jeunes Andréas dont le prénom fait présumer qu'André Rivet fut son parrain et Daniel mort à Heidelberg en 1675.

*Elle respondra au plus tost à lettre du Synode d'Harlem touchant l'affectu de M[orus]. qui a esté appelé par l'Eglise de Middelburg tant y a que des considérations de charité & de prudence y contribueront beaucoup plus l'intention des supérieurs. Il a esté obligé de signer des articles bien formels qui posent la vraye doctrine avec la réiection des erreurs contraires. Il sera nécessaire que des particularités que feu M. Spanheim avoit sçeues de quelques uns soyent mesnagées avec beaucoup de retenue & de discretion.*

*On n'est pas encore assuré si M[orus] s'acheminera en vos quartiers, & plusieurs croyent qu'il attend de sçavoir s'il pourra obtenir la profession de Leyden. Je souhaite fort qu'elle fût départie à M. Bochart<sup>3</sup>, comme il en est très digne. Je me resjouis de ce que les Vindicie du deffunt sont presque achevées & remises à vostre jugement très solide. Leur publication rabbatra, comme je m'asseure, les fanfarons & insultations salmuriennes.*

*Je fus très marri de n'avoir pas encore veu & receu les lettres apologétiques tant de vous Monsieur, que de Monsieur votre frère, lesquelles Monsieur Spanheim vous avoit envoyées & ne doute pas que vous n'y découvriez de grandes faussetez du Sr. Amyraut, qui tous les jours se donne employ à reconnoistre. Celuy qui vous a taxé de luy avoir causé la révision qui a esté faite de sa dit[...] & de ses mœurs vous a fait tort aussi tort qu'à d'autres 4 puisque le poste du deffunct est devant le siège, de celuy qui a particulièrement affligé l'âme de ce bon & grand personnage que [nous] regrettons & a favorisé des libelles diffamatoires & escrit des lettres virulentes contre luy. Il y a sujet de penser à un autre siège et Dieu luy fasse miséricorde & à ses complices.*

*M. du Moulin a escrit aux théologiens de Suisse depuis peu sur les innovations Salmuriennes et sèmeront [de] pieuses intensions & exhortations. M. Hotton a rendu un mauvais office quant à son con[...] l'entreveu avec nostre M[ore]. Je seray consolé avec la harangue de M. Heydanus<sup>4</sup>. M. Touss[aint]<sup>5</sup>, parent du deffunct qui demeure à Basle, a [décidé] d'en faire une autre sur le mesme sujet au [cas de] publication de quelques Epicedes.*

*Le fils de M. Garrissoles<sup>6</sup> qui s'est acheminé en vos quartiers est par de ça fort intime à M[orus]. Messieurs Tronchin & Léger vous baisent très humblement les mains, et*

<sup>3</sup> Samuel Bochart (1599-1667), pasteur de Caen, fils du pasteur de Rouen René Bochart (1560-1614) et d'Esther du Moulin (1565-1641), et par celle-ci neveu par alliance d'André Rivet.

<sup>4</sup> Abraham Heidanus (1597-1678), ancien élève de l'université de Leyde, avait été nommé en 1627 pasteur à Leyde. En 1648, il était devenu un des collègues de Spanheim en étant nommé à la chaire de théologie précédemment occupée par C. L'Empereur. A ce titre, c'est lui qui fit l'éloge funèbre de Frédéric Spanheim.

<sup>5</sup> Daniel Toussaint (1590-1655) dit Tossanus, ministre à Bâle de 1637 à 1649, était le cousin germain de Renée Toussaint la mère de Frédéric Spanheim. Frères HAAG, *La France protestante*, tome IX, p. 409.

<sup>6</sup> Antoine Garrissoles, fils aîné du pasteur Antoine Garrissoles et de sa seconde épouse Catherine de Bissol, avait été chargé par son père de porter à la reine de Suède un poème en douze chants qu'il avait composé à la gloire de Gustave-Adolphe le père de celle-ci. Antoine Garrissoles fils qui avait commencé par étudier la théologie, l'abandonna après la mort de son père et devint avocat. Il mourut

*vous écriront. Mon frère & moy vous sommes très obligés de l'honneur & continuation de votre bienveillance & serons toujours entièrement disposer à vous en tesmoigner nostre reconnaissance par [toute] sorte de respect & de services. Je demeure avec [luy] inviolablement avec mille prière pour votre prospérité,*

*Monsieur et très honoré père,*

*Vostre très humble & très  
obeyssant serviteur.*

*J. Pictet*

*A Genève, ce 25 juin 1649.*

B.U. Leyde, BPL 300175 et 176

---

### 3 juillet 1650 - Genève

*Monsieur & très honoré Père,*

*Encore que je ne vous escrive pas souvent tant à faute de commodité que par crainte de vous incommoder, néanmoins je vous honore toujours selon que vos éminentes qualités & faveurs particulières m'y obligent il y a longtemps. Je ne pense jamais à vous que je ne louë Dieu de ce qu'il respand continuellement ses plus publiques bénédictions & sur vostre personnes & sur vos saints labours. Je luy rends grâces pareillement d'avoir par sa providence spéciale heureusement conduit en cette ville la belle & bénite famille de feu Monsieur Spanheim de très heureuse mémoire<sup>7</sup>. Elle reconnoit fort bien les grandes obligations qu'elle vous a pour tant de signalés effets de votre bienveillance. Vous pouvez estre persuadé que mon frère le lieutenant et moy avec divers autres tascherons aussi de luy aider & servir en toutes occasions.*

*Les deux corps publique & ecclésiastique tesmoignent aussi en général d'avoir beaucoup de bonne volonté pour elle & de bonne souvenance des grands mérites du défunct tant regretté comme desja l'an passé ils en donnèrent quelques preuves par leurs lettres de condoléances & de recommandation adressées à Messieurs les Pasteurs des Eglises*

---

le 10 mars 1681. Michel NICOLAS, *Histoire de l'ancienne académie protestante de Montauban (1598-1659) et de Puylaurens (1660-1685, op. cit., p. 178-181.*

<sup>7</sup> Un an après le décès de Frédéric Spanheim, Charlotte du Port, son épouse était revenue à Genève avec ses fils Ezéchiel, André et Daniel et ses filles.

*françoises recueillies en vos provinces & à Mrs les Curateurs de l'Académie de Leyden. Votre lettre a esté très agréable à nostre compagnie, & donné charge à Monsieur Barniet modérant l'action pendant qu [elle] a esté leue de vous faire une prompte & honorable response en son nom & selon [...].*

*J'ay resçu beaucoup de joye & de consolation d'avoir icy retrouvé le père au fils, de voir comment Monsieur E. Spanheim se représente un excellence [fils] d'un si excellent père. J'estime grandement son érudition extraordinaire dans une jeunesse si entière & avec beaucoup de satisfaction et preuves qu'il en a donné particulièrement contre l'Antagoniste de Saumur. Le Funeste de Middelbourg<sup>8</sup> aura sujet d'appréhender s'il veut chercher querelle, mais Dieu vueille qu'il voist plustost que de troubler & qu'il profite du tems pour son honneur et la paix de l'Eglise.*

*Je doute si le traitté dont le prince de Tarente<sup>9</sup> s'est rendu cy devant moyen (en faveur de ceux de Saumur selon toute apparence) protesta le lieu que l'on a desseïn. Il semble qu'il a esté promis en partie afin que le premier Synode national s'abstienne de censurer & décisions favorables [...] les délinquans & fasse moins des réflexions sur les arrestés des derniers synodes provinciaux. Je supplie le Dieu de faire réussir le tout à sa gloire & au bien des siens.*

*Nous sommes scandalisés par deçà aussi bien qu'ailleurs de la critique que le Sr. C. a fait imprimer à Paris, & par les soins de son fils de contraire religion à la nostre<sup>10</sup>. Ce n'est pas escrire contre nos adversaires selon les exhortations synodales, mais pour ceux qui insultent davantage. On m'a dit que M. Buxtorf<sup>11</sup> qui est très sensiblement offensé & calomnié se préparant à réfuter puissamment telles erreurs & licences.*

*L'apostasie de Jarrige a surpris beaucoup de personnes qui ne connaissent pas assez les fourberies & pratiques Jésuitiques. M. de Safumaise] dist avoir honte de l'avoir tant patronisé alors mesme qu'il se rendoit suspect à des excellens serviteurs de Dieu.*

*On a de bonnes nouvelles de l'affermissement de la paix d'Allemagne, nonobstant les troubles de France. M. Toussain a publié depuis quelques mois une harangue intitulée :*

---

<sup>8</sup> Un surnom de plus pour le pauvre Alexandre Morus.

<sup>9</sup> Henri-Charles de La Trémoille (1620-1672), prince de Tarente, à son retour d'Allemagne où il s'était marié en 1648 avec Emilie de Hesse, avait été chargé par sa mère la duchesse de La Trémoille, de convaincre Guillaume Rivet et Philippe Vincent qui étaient tous deux leurs clients, de faire la paix avec Moïse Amyraut que la duchesse appréciait et soutenait.

<sup>10</sup> Jean Cappel, l'aîné des fils de Louis Cappel, qui au printemps 1642 avait abjuré à Saumur à N. D. des Ardilliers entre les mains du Père Jean Morin, avait assisté son père pour l'impression de sa *Critica Sacra* par Cramoisy. Cf. Père François LAPLANCHE, *L'Ecriture, le Sacré et l'Histoire. Erudits et politiques protestants devant la Bible en France au XVIIe siècle*, APA-Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1986, p.p. 229.

<sup>11</sup> Johannes Buxtorf fils (1599-1664) un adversaire de Cappel.

*Heidelberga constitua, destituta, restituta*<sup>12</sup>. Le bruit avoit couru naguères par deçà que Dieu avoit retiré Monsieur du Moulin si estant que nous avons esté fort consolé d'avoir esté assuré qu'il est encore en vie, faisant tousjours des merveilles. Nostre Dieu vous met tous deux en exemples admirables de ses particulières bénédictions. Je le supplie de vous conserver à sadite Eglise & tousiours en sa grâce & à son gloire jusqu'à ce que vienne le temps qu'il a ordonné à vostre parfaite béatitude dans son royaume céleste. Ce sont les souhaits & les prières,

*Monsieur & très honoré Père,*

*de Vostre très humble &  
très obéissant serviteur  
J. Pictet*

*A Genève, ce 3 juillet 1650.*

*Mon Frère vous salue très humblement avec offre de son très-humble service.*

B.U. Leyde, BPL 300181 et 182

Jean Luc TULOT

---

<sup>12</sup> Daniel Toussaint (Tossanus) devenu conseiller ecclésiastique de l'Electeur palatin Charles-Louis, avait publié cette harangue contre un pamphlet des luthériens diffusé de Nuremberg qui dénonçait l'oppression dont ils étaient l'objet dans le Palatinat.

## FRANCOISE BRES DITE "BICHON" UNE PREDICANTE MARTYRE DES CEVENNES EN 1702

L'année 1702 est surtout remarquable par la date du 24 juillet, la mort de l'abbé du Chayla et le début de la révolte des Camisards.

Très peu d'événements semblent avoir marqué le début de l'année. Il est toutefois connu, qu'à cette époque, le petit peuple des Cévennes, privé de ses pasteurs depuis la révocation de l'édit de Nantes, soumis aux brimades, aux exactions de la troupe, aux dragonnades, maintenait sa foi vivante, grâce au culte familial, et aux assemblées clandestines.

Des hommes, que l'on disait inspirés, et quelquefois prophètes s'étaient dressés, provoquant ces rassemblements : les prédicants. Certains sont bien connus : Salomon Couderc de Vieljouves, son cousin germain, Antoine Atger dit « La Valette » de Saint-Laurent de Trèves (le Bosc), Elie Marion de Barre et... parmi eux, peut-être la figure la plus attachante, bien que moins connue, une jeune femme : Françoise Brès, dite Bichon.

Si nombre de documents d'époque ont disparu, le dossier complet de son procès nous est parvenu.

A travers ces écrits, et grâce à eux, le temps est venu de faire la part belle à l'histoire, de l'aborder sans polémique, avec le maximum d'objectivité, également d'en expurger la part de légende.

Les documents d'archives permettent d'une part, de cerner la personnalité de Françoise Brès, mais aussi d'étudier le déroulement des procès de l'époque. La procédure étant toujours la même, avec quelques nuances selon la personnalité des accusés.

- 1° - Interrogatoires des accusés,
- 2° - Interrogatoire des témoins.

Il y a plusieurs catégories de témoins :

- les témoins emprisonnés,
- les témoins assignés,
- les « faux témoins » payés.

- 3° - Récolements (lecture aux accusés et aux témoins de leurs précédentes déclarations),
- 4° - Confrontation des accusés avec les témoins,
- 5° - Réquisitoire,
- 6° - Jugement.

Le procès de « Bichon » concerne les faits suivants : trois assemblées clandestines , les

- 13 décembre 1701, à Chamdomergue (Saint-Frézal)
- 14 décembre 1701, dans une maison nommée Chabanis, paroisse de Saint-Andéol,
- 15 décembre 1701, dans un pré du sieur Arnal du Cros (Saint-Andéol)

Outre Françoise Brès, sont également jugés pour les mêmes causes :

- Jean Deleuze, 20 ans, de Saint-Andéol,
- Catherine Martin, 30 ans, de Pénens (Saint-Frézal),

tous arrêtés à l'aube du 16 décembre 1701, dans la maison du sieur Arnal.

Le procès débute le 22 décembre 1701 au fort d'Alès. Mais auparavant, le 19 décembre 1701, six témoins sont trouvés fort opportunément, ensemble à Chamborigaud, assignés par exploit d'huissier, à l'aube, pour comparaître à 10 heures du matin.

Interrogés dans la maison du prieur, leurs dépositions sont absolument identiques, pour ne pas dire « dictées ». Pourtant aucun d'eux ne désigne nominativement la principale accusée ni par son nom, ni par son surnom. Ils parlent de la fille du Pont de Montvert.

Le premier interrogatoire de Françoise Brès, nous donne outre quelques renseignements d'identité (fille de feu Jean du Pont de Montvert, 29 ans, absente de chez elle depuis 7 ou 8 ans, y retournant) une première approche de son caractère :

- Elle refuse de prêter serment.
- Interrogée dans quelle religion elle a vécu jusqu'à présent, et dans laquelle "elle veut mourir", sa réponse est nette : "a répondu qu'elle n'a jamais cru en la religion catholique".
- Elle nie tous les chefs d'accusation.

Tant pour ses co-incepsés, que pour beaucoup d'autres accusés, et jugés pour faits de religion à ces époques, jamais il n'a été demandé dans quelle religion ils voulaient mourir. Il semble donc prouvé, que Françoise Brès était condamnée d'avance.

Catherine Martin déclarera être huguenote et niera également toutes les accusations.

C'est alors qu'intervient le faux témoin notoire : Jean Gabriel, de Prades, âgé de 22 ans, ancien berger de la famille de Jean Deleuze. Il est trouvé, comme par hasard, à Alès par l'huissier chargé de lui remettre l'assignation à comparaître le jour-même.

La déposition de ce soi-disant « témoin » marque le tournant du procès : Il fait, avec forces détails, le récit des trois assemblées. C'est lui, qui accuse Bichon d'avoir comparé "l'ostie" à du "basilic".

- Témoin libre, Jean Gabriel est payé 2 livres. Il lui sera également payé 20 sols pour le récolement.-

Le 23 décembre 1701 a lieu la confrontation avec les trois inculpés.

- Jean Deleuze l'accusera de vol, pendant la période où il fut berger chez lui.
- Catherine Martin cherchera à le frapper en le traitant de faux témoin.
- Vient ensuite le face à face avec Françoise Brès. Alors qu'elle a tout nié et toujours maintenu ses déclarations, elle va se perdre lors de cette confrontation. Il est inscrit : "laquelle Brès, étant dans une grande colère et furie, a mis son sabot à la main, fait tous les efforts possibles pour en donner audit Gabriel, témoin, de quoi, étant empêchée, lui a reproché qu'est-ce qu'il allait faire dans les endroits où ils s'étaient rassemblés que si elle l'y eut reconnu, elle l'aurait fait rosser de coups".

C'est l'aveu de sa présence. La cause était entendue.

Le jugement rendu le 19 janvier 1702 par l'intendant de Basville indique

- la mort par pendaison pour Françoise Brès,
- Catherine Martin, condamnée à assister à l'exécution puis « fouettée et battue à verges jusqu'à effusion de sang avant d'être bannie à vie du royaume ».
- Jean Deleuze, de Poussiels (Saint-Andéol), fils de Pierre et de Catherine Hugon sera condamnée aux galères à vie. Il sera toutefois libéré le 24 juillet 1716. (sans doute après abjuration).

Le 20 janvier 1702, François Souzaire, commandant de régiment et quatre archers prennent en charge Françoise Brès et Catherine Martin pour les conduire au Pont de Montvert où doit être exécuté le jugement les concernant. Le procès verbal, établi le 26 janvier par le dit Souzaire, indique dans les moindres détails, quelles furent les dernières heures de la vie de Françoise Brès, dite Bichon.

Compte rendu d'exécution :

"L'an 1702, et le 26 janvier, François Souzaire, commandant du régiment, lieutenant général en la province du Languedoc, étant chargé par Monseigneur de Basville, intendant de ladite province, de faire mettre à exécution le jugement par lui rendu avec les messieurs du présidial de Montpellier, le 19<sup>ieme</sup> dudit, de condamnation à mort contre la nommée Françoise Brès et du fouet à Catherine Martin, avons icelles fait prendre des prisons du Présidial par quatre de nos archers le 20<sup>ieme</sup> dudit, et fait conduire avec toute sûreté au Pont de Montvert, où, arrivés le 24<sup>ieme</sup> dudit, sur le soir, avons fait mettre lesdites Brès et Martin dans les prisons dudit lieu.

Et le lendemain, 25<sup>ieme</sup>, environ l'heure de 10 du matin, avons mandé tenir dans une chambre des prisons lesdites Brès et Martin devant nous, et après lui avoir fait une petite exhortation sur ses fautes, avons, ladite Brès, fait mettre à genoux et, à icelle et à ladite Martin avons fait faire lecture du jugement rendu par Monseigneur de Basville, et après la lecture faite, requise ladite Brès de nous déclarer ceux qui l'avaient obligée à faire la prédicante dans la religion prétendue réformée et fanatique, elle nous ayant rien voulu répondre, l'avons faite ramener dans la prison et faite préparer à la mort et à se confesser par un père capucin. Et, environ deux heures après avoir confessé, l'avons faite conduire par l'exécuteur de la haute justice à la place publique dudit lieu, et étant au pied de la potence, de même que ladite Martin, avons, ladite Brès fait mettre à genoux derechef, requise de nous déclarer le nom de ceux qui l'avaient obligée à faire la prédicante, et, ne nous ayant rien voulu déclarer, l'avons

exortée à la mort par ledit capucin, avons ordonné à l'exécuteur de la haute justice de faire sa fonction, ce qu'il a fait, pendu et étranglé ladite Françoise Brès, mort naturelle s'en étant suivie. Et de suite, ladite Martin assistante à l'exécution au pied de la potence, a été par ledit exécuteur fustigée par tous les coins et carrefours dudit lieu, de quoi, de tout ce dessus, avons dressé notre présent procès verbal justificatif de l'entière exécution dudit jugement Fait audit lieu du Pont de Montvert, ledit jour et an que dessus Souzaire".

Ce document a aussi une grande valeur historique. La tradition orale et certains historiens prêtent à Bichon, au pied de la potence, des paroles prophétiques concernant la mort prochaine de l'abbé du Chayla. A aucun moment, pendant le déroulement du procès, le nom de l'abbé n'est prononcé. Le sieur Souzaire donne un compte rendu d'une si grande précision, avec tant de détails qu'il n'aurait pas manqué de noter une telle déclaration. François Brès, prédicante, est la première martyre de cette année 1702 qui verra les Cévennes s'embraser six mois plus tard.

Josette BLINDHEIM-LARGUIER

**LES ASCENDANTS  
D'ANDRÉ PIEYRE DE MANDIARGUES  
(1901 - 1991)**

Armes de la famille Pieyre : *D'argent, au palmier de sinople terrassé de sable, adextré d'un lion grimant de gueules, surmonté de deux étoiles de même, et senestré de deux étoiles aussi de gueules, postées en pal ; à la champagne de gueules, chargée d'une croix d'honneur.*

---

André Pieyre de Mandiargues a exploré, à l'aide de techniques littéraires nouvelles, l'effritement de l'homme confronté avec lui-même.

Dans l'histoire de la littérature<sup>1</sup>, il se situe à la naissance du mouvement que l'on appelle Nouveau roman. Son originalité s'est particulièrement révélée dans ses contes, comme dans sa poésie. Il mêle étroitement dans ses premiers recueils, le fantastique et le quotidien. *La Motocyclette* (1963), roman érotique, et *La Marge* (1967), sont les oeuvres qui lui ont apporté la notoriété.

Son grand-père maternel, Antoine Bérard, fut un ami de Renoir<sup>2</sup> ; il aimait sa peinture. André Pieyre de Mandiargues a épousé un peintre, Bona Tibertelli, d'origine italienne, à qui nous devons les deux portraits de l'écrivain présentés dans cet article.

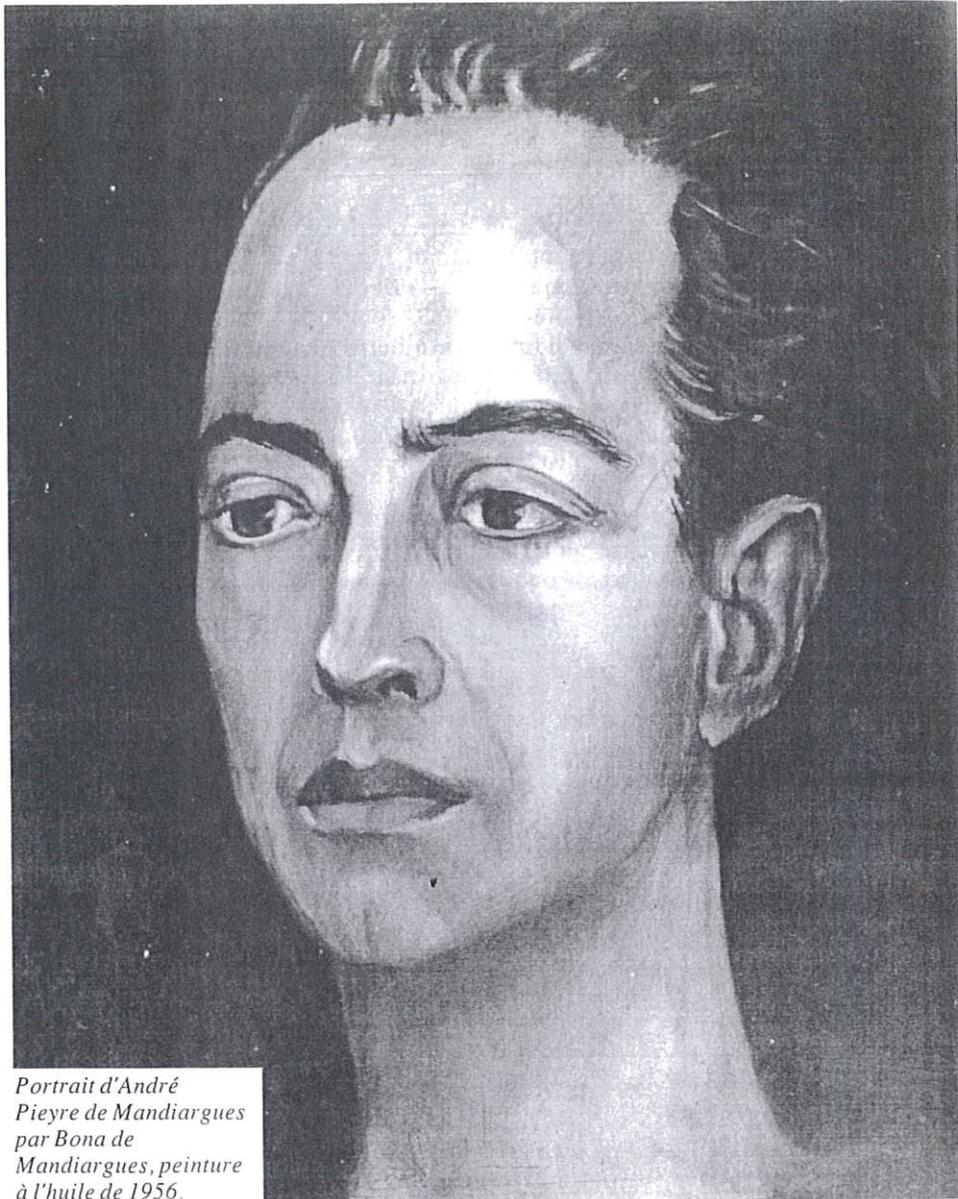
### **L'héritage de la plume**

André Pieyre de Mandiargues est issu de la deuxième branche de la famille Pieyre, dont l'auteur est Alexandre Pieyre. Ce dernier, fils de Jean et de sa seconde épouse, Eléonore de Lacour, est né le 29 juin 1690. En général, les garçons allaient faire leurs études à Paris, puis de retour dans leur région natale, suivaient la carrière du commerce, la seule ouverte alors aux huguenots.

---

<sup>1</sup> *Histoire de la littérature et des idées en France au XXe siècle - Angoisse, révoltes et vertiges* par Jean-Claude Berton Hatier.

<sup>2</sup> Auguste Renoir, peintre française (°Limoges 1841 +Cagnes-sur-Mer 1919).



*Portrait d'André  
Pieyre de Mandiargues  
par Bona de  
Mandiargues, peinture  
à l'huile de 1956.*

Alexandre Pieyre eut au moins deux enfants, dont un fils qui épousa Angélique Cléveroly. De cette union, sont issus sept enfants, dont Jean, né à Nîmes, le 4 février 1755 et mort à Paris, le 21 septembre 1839. Ce dernier montra des dispositions pour la poésie, et écrivit plusieurs comédies qui sont restées inédites. Elu en 1791, député à l'Assemblée législative, il se rendit très utile, et devint après le 9 thermidor,<sup>3</sup> procureur syndic du district de Nîmes et administrateur du département du Gard. Appelé en 1800, à la préfecture du Lot-et-Garonne, il obtint en 1806, celle du Loiret. Il la conserva jusqu'au 28 avril 1814.

Son frère aîné, Pierre Alexandre Pieyre, fut un littérateur qui eut tout de suite du succès. La comédie *L'école des Pères*, en cinq actes et en vers, fut admise en 1787 au Théâtre Français, et applaudie quarante fois de suite. Louis XVI lui envoya une épée de parade, et le duc d'Orléans le choisit comme précepteur de son fils aîné, le duc de Chartres, sous la direction de madame de Genlis. Il eut un appartement au Palais-royal, et accompagna son jeune élève à Metz, et à Valmy. Son mariage avec la veuve du poète Barthe, l'empêcha de suivre le prince en exil.

Jean Pieyre, cité plus haut, avait épousé en 1782, Anne André, dont il eut un fils unique, Adolphe Jean Jacques.

Son arrière-petit-fils, Jean Edmond Alfred Pieyre, né le 23 décembre 1848, fut autorisé à ajouter à son patronyme, celui de Lacombe de Mandiargues, par décret présidentiel du 15 janvier 1879.<sup>4</sup>

### **Renoir et la famille Bérard à Wargemont**

Paul Antoine Bérard avait un goût sûr et audacieux ; il comprit d'instinct, le talent de Renoir. Leur amitié date de 1879, époque à laquelle ils firent connaissance grâce à un ami commun, Charles Deudon. Paul Antoine Bérard l'invitait chaque été dans sa propriété de Wargemont<sup>5</sup>, sur les côtes de la Manche. Renoir y a peint les portraits de son hôte, et de toute sa famille, femme, enfants, neveux et nièces. A la mort de Paul Antoine Bérard, on a estimé à plus de 280 000 francs, les tableaux et objets d'art garnissant l'hôtel particulier de la rue Pigalle à Paris.

Entre 1879 et 1884, Renoir a peint toute une série de tableaux pour Paul Antoine Bérard. La première commande est le portrait de Marthe, la fille aînée. Sur une autre toile, figurent les quatre enfants de Paul Antoine Bérard : André, né en 1868, Marthe, née en 1870, Marguerite, née en 1874, et Lucie, née en 1880. On lui doit entre autre, un portrait de Paul Antoine Bérard "en veston, assis et tenant une cigarette", un autre de Madame Bérard, née Marguerite, Blanche Girod, et un tableau réunissant les trois jeunes filles de la maison.

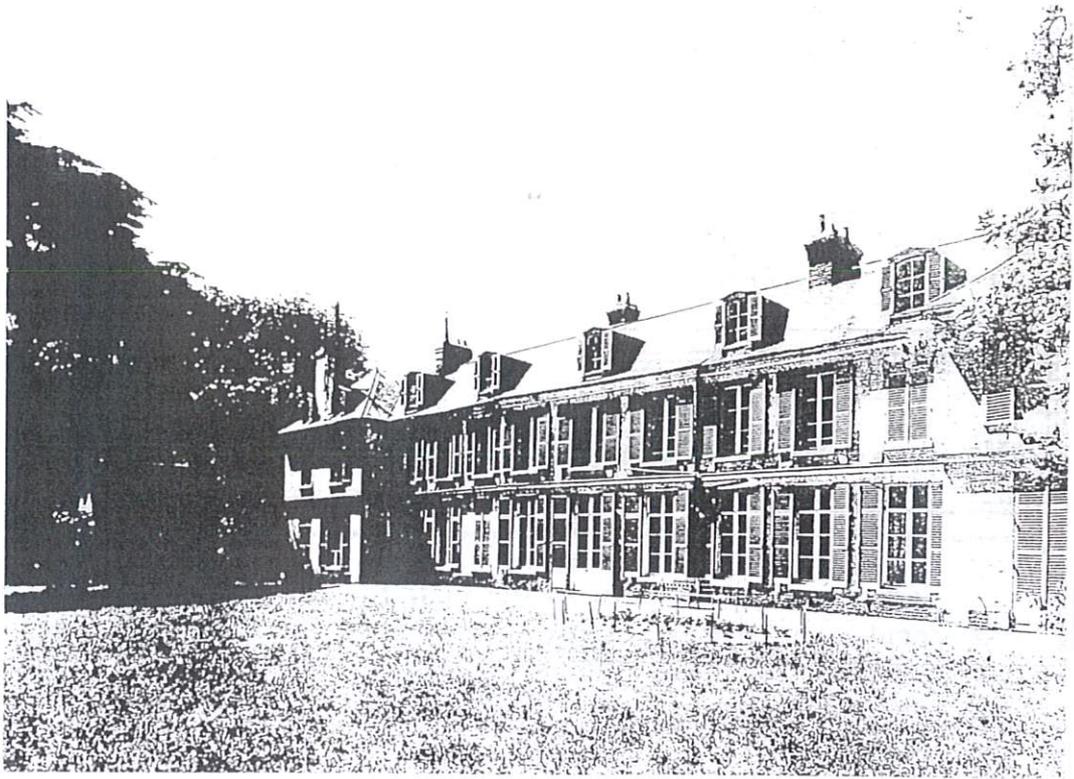
---

<sup>3</sup> 9 thermidor an II (27 juillet 1794) : chute de Robespierre, fin du régime de la Terreur.

<sup>4</sup> Cette mention figure en marge de l'acte de naissance de Jean Edmond Alfred Pieyre, inscrit dans les registres de l'état civil de la commune de Lasalle, dans le Gard, à la date du 24 décembre 1848. Décret présidentiel du 15 janvier 1879, inséré au Bulletin des lois, le 2 février suivant, et par jugement du tribunal civil du Vigan du 19 février 1880, permettant d'ajouter à son patronyme, celui de Lacombe de Mandiargues.

<sup>5</sup> Commune de Derchigny-Graincourt. Le château de Wargemont est un manoir Louis XIII. Paul Bérard a reçu en héritage de ses parents, la terre de Wargemont.

*Château de Wargemont,  
à Derchigny-Graincourt (Seine-Maritime).*



*Croquis  
des têtes  
des enfants de  
Paul Antoine  
Bérard et  
Marguerite  
Blanche Girod,  
par Auguste  
Renoir,  
en 1881.*

Le château de Wargemont comprend des bâtiments d'habitation, un parc clos de haies et de murs, des jardins potagers et fruitiers, des bois taillés de futaies. Renoir a décoré de nombreuses pièces du château : le panneau de la porte de la bibliothèque, deux panneaux dans la salle à manger, un panneau dans une chambre, un panneau au-dessus de la cheminée du petit salon. Attenant au château, il y a une ferme avec des bâtiments d'habitation et d'exploitation.

C'est dans cet univers, que Renoir passait chaque été à peindre.

### **Baron de l'Empire**

Jean Pieyre, alors préfet du Loiret, fut fait chevalier de l'Empire en 1828, puis baron de l'Empire en 1810. Ce titre fut confirmé par ordonnance royale, et lettres patentes du 9 septembre 1824. Le titre de baron héréditaire fut attesté sur institution d'un majorat : terres situées sur la commune de Saint-Hippolyte (Gard).

Jean Marie Edmond Pieyre fut investi, à la mort de son grand-père, survenue le 21 janvier 1839, dans la transmission des titres et majorat de baron héréditaire, par arrêté ministériel du 8 août 1840.

Son père, Adolphe Jean Jacques Pieyre est décédé le 31 janvier 1839, soit dix jours seulement après la mort de son propre père.

### **Réfugiés huguenots à Genève**

Les Argand sont issus d'une famille huguenote qui se réfugia à Genève. Jean Robert Argand, savant, est né à Genève (Suisse), le 22 juillet 1768. En 1813, il se trouve à Paris et demeure au 2 rue de Gentilly. Il laisse deux enfants : un fils, Jacques Robert Alexis Julien Frédéric Argand qui s'installe à Paris, et une fille, mariée à Stuttgart (Allemagne).

Jacques Robert Alexis Julien Frédéric Argand épouse la fille d'un horloger, mort à Genève, Catherine Antoinette Virginie Mathieu, née dans le canton de Vaud. Leur union a lieu en l'église réformée de Paris, sous le ministère de Jean Monod, pasteur. La mère de l'époux, Françoise Dorothee Blanc, épouse Argand, est décédée à Paris, rue de Chaillot. Sa belle-mère, Octavie, femme Mathieu, qui porte aussi le nom de Blanc, demeure alors 11 boulevard des Capucines à Paris. A la même génération, François Blanc, horloger vit au 169 Palais royal à Paris. Il est dit "âgé de quarante deux ans" en 1819, lorsqu'il déclare la naissance d'un petit-fils : Jules Chauffert.

Les filles Argand, Octavie Elisabeth, née à Paris le 12 juillet 1824, et Pauline Frédérique, née à Paris, le 2 décembre 1831, se sont toutes deux mariées dans un temple à Paris, avec deux frères Chauffert. La première avec Jules, né à Paris, IIe arrondissement ancien, le 1er mars 1819, le mercredi 22 février 1843 ; la seconde, avec Léon Emile Chauffert. Les unions furent précédées d'un contrat, dont un fut reçu par Maître Clairret, notaire à Paris, le 17 mai 1854.

## Pair de France

Alexandre Florent Joseph, comte d'Haubersart succède à la pairie<sup>6</sup> de son père en 1823. Il est fidèle aux principes constitutionnels, et prête serment au gouvernement issu des barricades.<sup>7</sup> La révolution de février<sup>8</sup> le rend à la vie privée.

Son père, Alexandre Joseph Séraphin d'Haubersart, fit une carrière rapide dans la magistrature. Né le 18 octobre 1732, il meurt à Douai, le 16 août 1823. Il a exercé depuis l'année 1800, les fonctions de premier président de la Cour d'appel de Douai. Allié au comte Philippe Antoine Merlin, il est élu député au Corps législatif en 1805, puis appelé au Sénat. Le 4 juin 1814, il figurait dans la liste des pairs de France.

Alexandre Auguste d'Haubersart, frère de Marie Lodoïse d'Haubersart, fut chef du cabinet de la présidence du conseil des ministres nommé par Casimir Périer<sup>9</sup>, le 16 mars 1831. Il est témoin à la naissance de Paul Antoine Bérard, son neveu. Alors âgé de vingt-neuf ans, qualifié de vicomte d'Haubersart, il est maître des requêtes en service ordinaire et demeure 31 rue Saint-Lazare à Paris.

## Merlin dit de Douai

Philippe Antoine Merlin est né à Arleux (Nord), petite ville du Cambrésis, le 3 octobre 1754. Son père était un cultivateur aisé, ce qui lui permit de faire des études au collège d'Anchin, situé à Douai. C'est ainsi, qu'on le surnomma Merlin de Douai, pour le distinguer d'Antoine Christophe Merlin de Thionville (1762-1833). En 1775, il est reçu avocat au parlement de Flandre, puis il se place à la tête du barreau de sa province. Il plaida dans les deux procès les plus célèbres de l'époque : ceux de Beaumarchais<sup>10</sup> et du président Dupaty.<sup>11</sup>

En 1789, le duc d'Orléans le nomme membre de son conseil d'apanage. Elu député aux Etats-généraux par le bailliage de Douai, il participa à la chute de Robespierre, et quelques jours après le 9 thermidor, fut porté à la présidence de la Convention. Le 30 octobre 1795, on lui confia le portefeuille de la Justice, et en 1801, il devint procureur général à la Cour de cassation.

Napoléon le nomma conseiller d'Etat à vie, comte de l'Empire, membre du comité pour les affaires contentieuses de la Couronne, et grand officier de la Légion d'honneur.

Exilé en 1815, il se retire en Belgique, puis s'embarque pour les Etats-Unis, pays où il n'arriva point, puisque le bâtiment fit naufrage le 24 février 1816. Il débarqua avec son fils

---

<sup>6</sup> Dignité des membres de la Chambre haute, en France, de 1814 à 1848.

<sup>7</sup> Février 1830.

<sup>8</sup> Les 23, 24 et 25 février 1848 : journées révolutionnaires à Paris et en province contre le gouvernement de Louis-Philippe.

<sup>9</sup> Casimir Périer (°Grenoble 1777 +Paris 1832) banquier et homme politique. C'est chez lui que se réunirent les députés les 27, 28 et 29 février 1830.

<sup>10</sup> Pierre Augustin Caron de Beaumarchais (°Paris 1732 +Paris 1799), écrivain.

<sup>11</sup> Charles Marguerite Mercier Dupaty (°La Rochelle +Paris 1788) magistrat, avocat général au parlement de Bordeaux (1768), il soutient les parlementaires de Rennes et se trouve incarcéré au château de Pierre-Encise à Lyon (1770), puis retrouve son siège au parlement en 1771 et devient président à mortier en 1780. En 1788, il publie ses Lettres ou la procédure criminelle en France, où il réclame une réforme de la législation criminelle.

Antoine François Eugène comte Merlin (°1788 +1854), à Flessingue.<sup>12</sup> Le roi des Pays-Bas l'autorisa à résider à Harlem, puis à Amsterdam. De retour en France en 1830, il s'installe à Paris où il meurt à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Son fils unique, Antoine François Eugène Merlin, général français, fut engagé volontaire à quinze ans. Nommé capitaine, il est aide de camp du général Dupont à la bataille de Marengo.<sup>13</sup> Il a épousé Mademoiselle Gohier, dont il n'a pas eu d'enfant. Elle était la fille unique d'un membre du Directoire et descendante, par sa mère, du célèbre ministre réformé Pierre Dumoulin<sup>14</sup>.

Antoine François Eugène baron Merlin assista au mariage Bérard - d'Haubersart en 1822, comme oncle maternel de l'épouse. Agé à l'époque de 43 ans, il est dit "maréchal de camp, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis". Il demeure alors à Paris, 38 rue Saint-Lazare.

### Marchand drapier dans la Drôme

Si la famille Bérard est installée dans le château de Wargemont, sur la commune de Derchigny, en Seine-Maritime, ses origines remontent à un certain Simon Bérard, marchand drapier, décédé à Châteaudouble (Drôme) en 1725. De sa femme, Françoise Jobert, épousée le 1er avril 1679, il eut un fils, prénommé aussi Simon, né en 1695, et devenu marchand toilier. Ce dernier s'éteint à Lyon (Rhône) le 31 juillet 1763. Il a épousé le 27 avril 1736, alors qu'il est déjà âgé de quarante ans, Suzanne Féronce, originaire de Genève. Son père, Daniel Féronce, est fabriquant de soie.

Malgré cette union tardive, Simon Bérard eut sept enfants : Suzanne, née en 1737, Etiennette, née en 1739, Jeanne Marie, née en 1740, Thomas Simon, né en 1741 et mort guillotiné le 15 floréal en II<sup>15</sup>, Pierre, né en 1744 et mort en 1776 à Pondichéry<sup>16</sup>, Madeleine Marguerite et le petit dernier, Jean Jacques, né en 1751, qui fut administrateur de la Nouvelle compagnie des Indes<sup>17</sup> dissoute par la Convention.

---

<sup>12</sup> port des Pays-Bas (Vlissingen).

<sup>13</sup> Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens le 14 juin 1800.

<sup>14</sup> Pierre Dumoulin (château de Buhy 1568 +Sedan 1658), ministre et théologien réformé. Rescapé de la Saint-Barthélemy, il passe en Angleterre

Il a laissé quatre-vingt ouvrages, notamment *Le bouclier de la foi* (1671), et *Anatomie de la messe* (1636-1639).

<sup>15</sup> 4 mai 1794.

<sup>16</sup> Ville de l'Inde, sur le golfe du Bengale.

<sup>17</sup> Les établissements français dans l'Inde comptaient cinq circonscriptions : Pondichéry, et Karikal sur la côte du Coromandel, Chandernagor dans le Delta du Gange, Yanaon sur la côte d'Orissa, et Mahé sur celle de Malabar. Création d'une Nouvelle compagnie en 1786, qui sera supprimée par la Convention en 1794.

**Tableau détaillé**

N° Noms et prénoms	Dates et lieux de naissance	Dates et lieux de mariage	Dates et lieux de décès	Professions et Titres
<b>Première génération :</b>				
1 <b>Pieyre de Mandiargues</b> André Paul Édouard	14.03.1909 Paris 17 <sup>e</sup>	02.02.1950 Modena	13.12.1991 Paris 4 <sup>e</sup> (Italie) avec Bona <b>Tibertelli</b>	Ecrivain
<b>Deuxième génération :</b>				
2 <b>Pieyre de Mandiargues</b> Jules Edmond David	30.03.1879 Paris 9 <sup>e</sup>	11.04.1905 Paris 9 <sup>e</sup>	09.08.1916 Rouen (Seine-Maritime) 26.03.1977 Genève (Suisse)	Ingénieur civil Mines Officier Interprète "Mort pour la France" Sans profession
3 <b>Bérard</b> Lucie Louise	10.07.1880 Derchigny Graincourt (Seine-Maritime)			
<b>Troisième génération :</b>				
4 <b>Pieyre de Mandiargues</b> Jean Edmond Alfred	23.12.1848 Lasalle (Gard)	avant 1879	16.02.1928 Paris 8 <sup>e</sup>	Propriétaire
5 <b>Chauffert</b> Magdeleine Adèle Frederika	01.10.1856 Paris 2 <sup>e</sup> ancien		11.01.1924 Marsillargues Domaine de Jacques Mourgue (Hérault)	Sans profession
6 <b>Bérard</b> Paul Antoine	10.05.1833 Paris 5 <sup>e</sup> ancien	12.06.1865 Paris 9 <sup>e</sup>	31.03.1905 Paris 9 <sup>e</sup>	Attaché Aff.étrangères Propriétaire chev.Leg.honneur sans profession
7 <b>Girod</b> Marguerite Blanche	10.11.1844 Paris 2 <sup>e</sup> ancien		09.02.1901 Paris 9 <sup>e</sup>	
<b>Quatrième génération :</b>				
8 <b>Pieyre</b> Jean-Marie Edmond	11.12.1809 Nîmes (Gard)	27.09.1838 St Hippolyte du Fort (Gard)	1869 Paris	Baron Propriétaire au Domaine de Montredon commune de Lasalle Sans profession
9 <b>Lacombe de Mandiargues</b> Louise Françoise Juliette	02.10.1817 St Hippolyte du Fort (Gard)		29.02.1872 Paris	
10 <b>Chauffert</b> Léon Émile	17.05.1826 Paris 2 <sup>e</sup> ancien	20.05.1854 Paris 2 <sup>e</sup> ancien	après 1874 rue La Bruyère Paris après 1874 rue La Bruyère Paris	Rentier (1856) Sans profession
11 <b>Argand</b> Pauline Frédérique	02.12.1831 Paris 2 <sup>e</sup> ancien		29.08.1857 Paris 2 <sup>e</sup> ancien	Négociant Propriétaire Banquier Sans profession
12 <b>Bérard</b> Victor Alexis	31.08.1792 Paris	01.05.1822 Paris 3 <sup>e</sup> ancien		
13 <b>d'Haubersart</b> Lodoïse Marie	18.03.1802 Dunkerque (Nord)		après 1857	
14 <b>Girod</b> Michel François	vers 1800 Genève (Suisse)	août 1826 Genève (Suisse)	19.01.1867 Paris 9 <sup>e</sup>	Banquier
15 <b>Véret</b> Étiennette Julie Jacqueline	vers 1805 Genève (Suisse)		06.05.1875 Paris 9 <sup>e</sup>	Sans profession Propriétaire
<b>Cinquième génération :</b>				
16 <b>Pieyre</b> Adolphe Jean Jacques	26.04.1783 Nîmes (Gard)	1809	30.01.1839 Paris 2 <sup>e</sup> ancien	Baron Dr des dépenses Chevalier Leg.honn. Sans profession Paris
17 <b>Rivet</b> Marie Alix			10.11.1851	Propriétaire Sans profession
18 <b>Lacombe de Mandiargues</b> Claude François Adolphe	17.01.1792 St Hippolyte (Gard)	avant 1817	04.11.1857 St Hippolyte (Gard)	Sans profession
19 <b>Lacombe de Mandiargues</b> Églantine Zélie Claudine Marguerite			20.02.1887 St Hippolyte (Gard)	Sans profession
20 <b>Chauffert</b> Joseph	vers 1796	avant 1826	avant 1854	Bijoutier
21 <b>Blanc</b> Marie Sophie	vers 1800		vivante en 1854	Sans profession fille d'un horloger
22 <b>Argand</b> Jacques Robert Alexis Julien Frédéric	07.12.1795 Paris	17.07.1822 Paris	après 1872	Banquier
23 <b>Mathieu</b> Caroline Antoinette Virginie	17.06.1806 Commagny Canton de Vaud (Suisse)			Sans profession fille d'un horloger
24 <b>Bérard</b> Jean Jacques	vers 1751 Lyon (Rhône)	avant 1790	11.09.1817 Paris 3 <sup>e</sup> ancien	Négociant
25 <b>Gandini</b> Marie Pauline	vers 1754 Paris		14.02.1817 Paris 3 <sup>e</sup> ancien	Sans profession
26 <b>d'Haubersart</b> Florent Joseph Alexandre	22.01.1771 Douai (Nord)	avant 1802	05.04.1855 Paris	Vicomte Dr des Domaines à Amiens (Somme) Sans profession
27 <b>Merlin</b> Ursule Brigitte Marie	Douai (Nord)			

## La fécondité

La fécondité est stable de la cinquième à la troisième génération. Deux enfants seulement sont issus de la seconde ; fécondité restreinte, due au décès prématuré de Jules Edmond David Pieyre de Mandiargues, "mort pour la France".

André Pieyre de Mandiargues et Bona Tibertelli, qu'il épouse à nouveau à Paris, le 14 mars 1967, ont une fille unique : Sibylle.

Trois garçons sont nés de Jean Edmond Alfred Pieyre et de Magdeleine Adèle Frederika Chauffert : Edmond épousera Solange de Blonay, Maxime Robert, Gabrielle Coste, et Jules Edmond David, Lucie Louise Bérard.

Leur père est le petit dernier d'une famille de cinq enfants. Marié en 1838, Jean Marie Edmond Pieyre et Françoise Lucie Lacombe de Mandiargues ont eu l'année suivante un garçon prénommé Adolphe, mais il mourra peu avant son deuxième anniversaire. Quelques mois auparavant, en juin 1841, la famille s'était agrandie avec la venue d'une fille, Marie. Elle sera suivie de celle de deux garçons, Jules Edmond, en 1844, et Jules Edmond Alfred, en 1848.

Des quatre enfants nés du couple Pieyre - Rivet, trois seulement se marient. L'aîné des enfants est l'ascendant d'André Pieyre de Mandiargues. Anne Louise Alix Pieyre, l'aînée des filles, épouse Edouard Louis Daniel de Billy, inspecteur général au corps impérial des Mines, dont trois enfants. La deuxième fille, prénommée Marie, s'éteint à l'âge de vingt et un an, célibataire. Quant au dernier né, Louis Antoine Albert Pieyre, il se marie avec Alix Roussel qui lui donnera cinq enfants.

Marie Pauline Gandini et Jean Jacques Bérard se présentent le mercredi 19 décembre 1792 à la maison commune de Paris, pour déclarer la naissance de Victor Alexis, leur fils, survenue le 31 août de la même année, soit plus de trois mois après l'évènement. Ils sont accompagnés de Pierre Marchand, accoucheur, et de Charles Pradel, négociant.

Jean Jacques Bérard, eut trois enfants : Adèle, née en 1790, Victor Alexis, né en 1792, et Victorine, née en 1794. Son fils unique, Victor Alexis éleva aussi trois enfants : une fille, Adèle Zoé, née en 1825, et deux garçons, Edouard et Paul. Ce dernier donna naissance à un garçon et trois filles. Le garçon, André, épousa Sabine de Raimbouville, Marthe, Roger de Gallye, Marguerite, Alfred Bérard son cousin, et Lucie Louise, la petite dernière, Jules Edmond David Pieyre de Mandiargues.

Michel François Girod laisse à son décès, survenu le 19 janvier 1867, un fils, Pierre François Gustave Girod, agent de change, et Marguerite Blanche Girod, femme de Paul Antoine Bérard.

## La mortalité

Une espérance de vie qui gagne près de quatorze années sur cinq générations, représentée par une ligne brisée comportant deux pointes vers le bas (deuxième génération 67 ans, quatrième génération 63,4 ans), et trois pointes vers le haut (première génération 82 ans, troisième génération 69 ans, et cinquième génération 66,8 ans).

Si l'on ne prend en compte que les décès survenus après soixante ans, nous obtenons un âge moyen au décès de 72,5 ans.

Le décès de Jules Edmond David Pieyre de Mandiargues a été transcrit à Paris, le 19 avril 1923. Il est décédé en fait le 9 août 1916 à Rouen, 88 rue du Champ des Oiseaux. Officier français et interprète, il est dit "mort pour la France".

Marie Pauline Gandini précède de quelques mois dans la mort, son époux. Son décès survenu en février 1817 est déclaré par Philippe François Marie Usquin, son gendre, et Louis François Cordier. C'est aussi le gendre, cette fois-ci, accompagné d'Auguste Simon Louis Bérard, qui déclare le décès de Jean Jacques Bérard, le 13 septembre suivant.

### **La mobilité sociale**

Les unions se sont organisées dans le milieu protestant. Nous découvrons des familles aisées et comblées qui marient leurs enfants après être passés devant notaire. Il arrive que deux frères épousent deux soeurs ; pour exemple les unions des frères Chauffert avec les filles Argand , en 1843 et en 1854, à Paris.

A la troisième génération, nous constatons l'union d'un propriétaire avec la fille d'un rentier. Magdeleine Adèle Frederika Chauffert est la petite-fille d'un bijoutier et d'un banquier, l'un et l'autre installés en Suisse, à Genève. Leurs épouses respectives sont toutes deux nées Blanc, et "filles d'un horloger". Peut-être sont-elles soeurs ?

La branche maternelle compte des alliances entre le milieu du négoce et celui de la banque.

Certains ascendants de cette généalogie ont pris part de très près, aux événements politiques, d'autres ont été récompensés pour les services rendus. Ils se sont intéressés aux lettres, aux arts, ont été des hommes écoutés de leurs contemporains.

André Pieyre de Mandiargues en est le prolongement, qui, par son oeuvre, est le témoin d'une époque.

Myriam PROVENCE

Nous remercions Madame Bona Pieyre de Mandiargues et Monsieur Jean-Daniel Blanc.

## LES ANCETRES FRANÇAIS DES CHABRIER - VADEBONCOEUR DU QUÉBEC ET D'AMÉRIQUE

En 1755, Jean Chabrier, un jeune homme de 21 ans, originaire de Saint-Jean-de-Maruéjols dans le Gard, part combattre pour la France en Amérique, avec les troupes de Montcalm. Il prend le nom de Vadeboncoeur, et fait souche au Québec. Ses descendants sont aujourd'hui près de 3 000 à travers le Québec, le Canada et les États-Unis. Ils s'appellent Vadeboncoeur, ou portent des noms qui en sont dérivés comme Verboncoeur, Goodheart ou Verbunker.... En 2011, ils ont noué des liens avec le village de leur ancêtre et fait apposer une plaque rappelant la mémoire de Jean Chabrier.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2013, une réunion des descendants de Jean Chabrier, dit Vadeboncoeur, s'est tenue à Montréal, au Québec. Nous avons rédigé pour eux, ce document afin de leur faire connaître l'histoire de leurs ancêtres français de Saint-Jean-de-Maruéjols. C'étaient des gens ordinaires, de simples paysans ou de simples artisans, mais c'étaient des protestants cévenols qui, pendant des siècles, ont résisté au pouvoir royal et au pouvoir religieux qui voulaient les contraindre à changer de croyance. Par ce combat contre l'arbitraire, ils ont laissé une trace exceptionnelle dans l'histoire de notre pays, dont nous avons voulu faire prendre conscience à leurs descendants américains.

Ces faits sont évidemment bien connus ici, mais ne l'étaient pas, ou très mal, de nos cousins du Québec et d'Amérique.

\*\*\*\*\*

### **Chers cousins du Québec et d'Amérique**

J'aurais aimé être des vôtres en cette magnifique occasion, mais des raisons de santé m'en ont empêché. En préparant cet exposé, je me remémorais mon premier voyage à Montréal, il y a plus de 40 ans. C'était quelques années après le voyage historique du général de Gaulle dans votre pays. Je me souviens avec émotion, du chaleureux accueil de mes correspondants québécois.

C'est aussi, pour moi, un honneur et un plaisir que de vous parler de vos ancêtres français, des ascendants de ce Jean Chabrier qui est venu en 1755, combattre pour la France en Amérique.

Nous sommes, ma femme et moi, des Chabrier par nos grand-mères. Nous habitons tout près de Saint-Jean-de-Maruéjols, le pays de vos ancêtres. C'est notre pays d'origine et nous nous y sommes retirés, après une vie d'ingénieur et de dirigeant d'entreprise passée à Paris et ailleurs en France, en Italie et en Afrique.

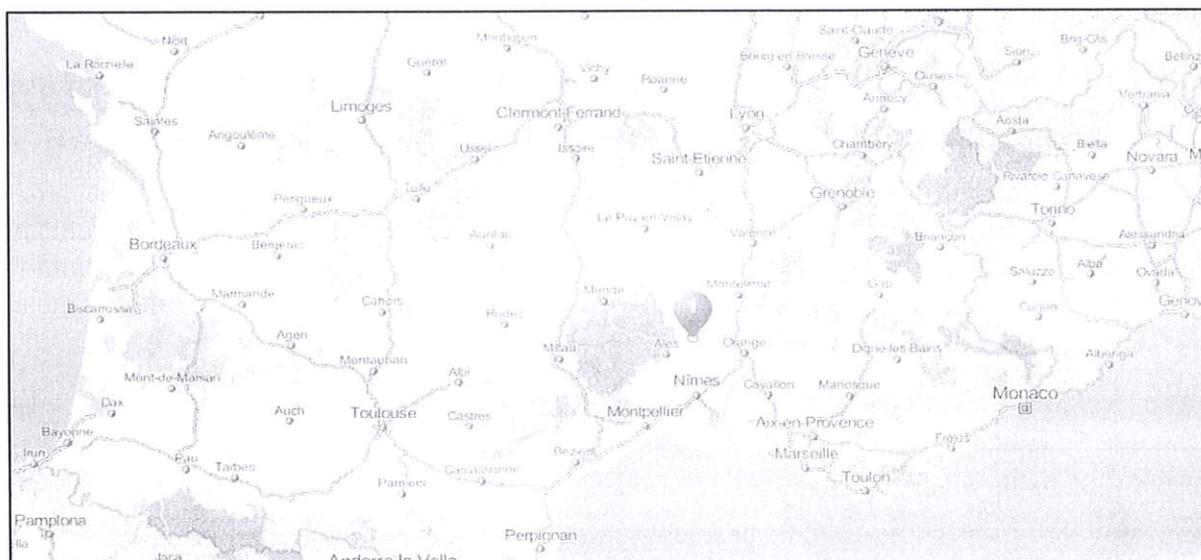
Je me suis passionné pour l'histoire de ma famille et de ma région. J'ai épluché les registres paroissiaux, les protestants et les catholiques. J'ai analysé les actes des notaires de la région. Ils sont souvent en mauvais état. Ils sont toujours très difficiles à lire. Beaucoup manquent, qui ont été détruits ou perdus. J'ai pu combler beaucoup de lacunes par d'autres sources. J'ai établi la généalogie des Chabrier. Roger et Nancy Verboncoeur vous l'ont faite connaître par le document « *La famille Chabrier dit Vadeboncoeur* » dont Jacques Vadeboncoeur a fait un extrait en français. Vous avez ainsi la liste de vos ancêtres français.

Le présent document traite du pays de vos ancêtres, de leur vie, de leurs joies et de leurs peines. Les persécutions religieuses contre les protestants y tiennent une grande place. Vos ancêtres ont résisté. Ils ne se sont pas inclinés et sont restés protestants. C'est une particularité de notre région qui la distingue du reste de la France.

### **Saint-Jean-de-Maruéjols, le pays de vos ancêtres français**

Saint-Jean-de-Maruéjols est situé dans le sud de la France, dans la plaine du Languedoc, juste au pied des Cévennes, à 150 km environ de la Méditerranée. Le climat y est méditerranéen, le ciel presque toujours bleu et ensoleillé, la température agréable l'été, comme l'hiver. La neige y est exceptionnelle, deux à trois jours par an tout au plus, une demi-heure seulement, en 2013.

La région est habitée depuis la préhistoire. Il existe de nombreux dolmens et menhirs. A une vingtaine de kilomètres de Saint-Jean, les parois d'une grotte sont couvertes de splendides peintures qui remontent à 35 000 ans et qui sont certainement parmi les plus vieilles au monde. Mais, le village de Saint-Jean-de-Maruéjols n'est fondé qu'au X<sup>ème</sup> siècle de notre ère.



Saint-Jean-de-Maruéjols (en 1) dans le sud de la France

## I<sup>er</sup> siècle et siècles suivants – La colonisation romaine

Les Romains colonisent la région au début de l'ère chrétienne. Ils créent de grandes villes comme Nîmes, Arles, Narbonne... mais aussi beaucoup de villages. En effet, les soldats romains reçoivent, en quittant le service actif, des terres sur lesquelles ils établissent leurs domaines. Toute une population de serviteurs, et d'artisans les entoure qui donne naissance à de nombreux villages. C'est ainsi que se crée la civilisation gallo-romaine qui mêle gaulois et romains.

Cependant la majeure partie de la population gauloise n'a pas d'habitat pérenne. Elle est itinérante, et se déplace, en fonction de l'épuisement des sols....



Saint-Jean-de-Maruéjols vers 1900

## X<sup>ème</sup> siècle - La fondation de Saint-Jean-de-Maruéjols

Au X<sup>ème</sup> siècle, le pouvoir royal s'effondre, et les grands seigneurs se partagent le territoire. Saint-Jean-de-Maruéjols, et toute la région alentour, devient la possession de l'évêque d'Uzès. C'est une époque d'expansion démographique et économique. On défriche les forêts, on cultive de nouvelles terres. C'est aussi une période de guerres permanentes et de grande insécurité. Pour se protéger, la population se regroupe autour d'une église ou d'un château-fort, et forme de nouveaux villages.

Sur l'emplacement actuel de Saint-Jean, il existait une grande clairière dans la forêt (*Maruéjols* dans le langage gaulois). Le seigneur du lieu, l'évêque d'Uzès, y fait construire une église qu'il dédie à Saint-Jean. L'église est un lieu de refuge. Celui qui l'attaquerait serait excommunié. La population se regroupe autour de l'église. Une paroisse se constitue, et prend le nom de Saint-Jean-de-Maruéjols. Nous en avons une trace écrite en 1214.

### **XI<sup>ème</sup>, XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles - La formation des noms de famille**

Le christianisme, présent depuis le III<sup>ème</sup> siècle dans les centres urbains, a gagné les campagnes. C'est l'époque où la France se couvre de cathédrales, c'est l'époque des croisades. La population des campagnes est maintenant regroupée dans des villages autour de l'église et du cimetière ou d'un château fort. A Saint-Jean-de-Maruéjols, comme dans tout le sud de la France, elle se construit des maisons en pierre qui constituent un bien durable et un patrimoine qu'on peut transmettre. L'institution du mariage religieux, en 1215, améliore le statut de la femme. La famille se renforce.

Les noms de famille apparaissent. Jusque-là, on était désigné par un prénom, suivi de celui du père, Pierre fils de Paul par exemple. On précisait souvent par un sobriquet. A partir du XI<sup>ème</sup> siècle, ce sobriquet se transmet de père en fils et devient une caractéristique familiale, le nom de famille. Il fait référence soit à une particularité personnelle, comme le grand, le gros, le petit, le maigre, soit à une indication de lieu la croix, le puy, soit à un métier le boulanger, le berger, le *chabrier*.....

Chabrier signifie *chevrier* en occitan, l'ancien parler du sud de la France. Le *chevrier*, c'est le berger chargé des chèvres. Une réaction de Roger Verboncoeur m'a donné à penser que *chevrier* pouvait paraître bien modeste aux Américains dont le cinéma et la littérature exaltent le *cow-boy* des grandes plaines du Far-West ! Mais dans nos pays méditerranéens, les vaches sont maigres. Les moutons et les chèvres tiennent le haut du pavé. Le grand homme, c'est le pasteur, le bon berger qui guide le troupeau. Au propre comme au figuré, rappelez-vous la Bible ! Le chevrier est un berger. C'est souvent un musicien. C'est un homme important. Vous pouvez être fiers de ce patronyme !

### **XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles – Famines, peste, et guerre de Cent Ans**

A partir de 1300, les famines succèdent aux famines, pratiquement chaque année. Des troupes de malheureux, affamés et sans ressources, parcourent les campagnes. L'insécurité est à son comble. Pire encore, la guerre éclate en 1337, qui oppose les Français aux Anglais et ravage le pays pendant plus de 100 ans. Pour comble de malheur, une terrible épidémie de peste se répand en 1348, puis subsiste à l'état endémique. La population s'effondre. Saint-Jean-de-Maruéjols perd les deux tiers de ses habitants. Certains villages voisins en perdent les neufs dixièmes. Les terres ne sont plus cultivées, et beaucoup retournent à l'état de friches. Bien des maisons sont inoccupées. La région ne retrouve ses niveaux économique et démographique du XIII<sup>ème</sup> siècle, qu'au début du XVII<sup>ème</sup> siècle.

## **1500 et 1560 – Premières traces écrites de nos familles Chabrier**

En 1500, nous trouvons une première trace écrite d'une famille Chabrier, celle de ma grand-mère. Nous la trouvons dans les actes du notaire de Rohegude, un village à 3 km de Saint-Jean-de-Maruéjols. Cette famille Chabrier s'installe à Courlas, paroisse de Mannas, commune de Rohegude, au début des années 1500. Elle s'y allie avec les Griolet qui habitent Courlas, depuis les années 1390. Aujourd'hui, en 2013, Courlas est toujours habité par ces Chabrier. Cette famille, Griolet puis Chabrier, est donc présente à Courlas, depuis plus de 600 ans.

### **En 1560, c'est la première trace écrite de la famille, de votre ancêtre Jean Chabrier.**

Cette famille est présente à Saint-Jean-de-Maruéjols jusqu'aux débuts du XIX<sup>ème</sup> siècle, puis en disparaît.

Il est fort possible que ces deux familles Chabrier aient une origine commune, mais nous n'avons pas pu l'établir. Quoi qu'il en soit, elles se connaissent, elles vivent à proximité l'une de l'autre, elles participent aux mêmes événements. Elles supportent les mêmes épreuves, elles font face aux mêmes difficultés, elles sont alliées aux mêmes familles. Ma femme et moi, nous nous rattachons à ces deux familles, directement à la première, indirectement à la seconde.

## **XVI<sup>ème</sup> siècle - Le ralliement aux idées de la Réforme**

A la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, un état d'esprit nouveau se crée. C'est la période de la Renaissance. L'imprimerie est découverte. L'Humanisme se développe. L'idée se répand que Dieu s'adresse à chacun de nous, y compris aux plus humbles. Une image pieuse, largement répandue, illustre cette idée. Elle montre ce passage biblique, où Dieu s'adresse au jeune Samuel, tandis que le grand prêtre, son père, dort à côté sans se douter de rien. Si Dieu s'adresse à chacun de nous, il n'est plus besoin de Pape, d'évêques, de saints, de Sainte Vierge, de statues...

Cette nouvelle conception de l'Eglise est favorablement accueillie dans notre région. Elle gagne tous les milieux, la noblesse, le peuple mais aussi le clergé. L'évêque d'Uzès, seigneur de Saint-Jean-de-Maruéjols, et son chapitre lui sont favorables.

Mais en 1563, le Concile de Trente réaffirme les dogmes catholiques, et consomme la rupture. La France se divise entre catholiques et huguenots. A Saint-Jean-de-Maruéjols, comme dans la plupart des villes et villages de la région, la population se rallie en masse aux idées de la Réforme.

Il s'ensuit huit guerres de religion, de 1563 à 1598, c'est-à-dire 35 ans de guerre continue, interrompue par des tentatives de paix sans lendemain. La guerre cesse en 1598, avec l'édit de Nantes accordé par Henri IV, un huguenot qui s'est fait catholique, pour devenir roi de France.

## XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles - Les persécutions religieuses

La guerre reprend après l'assassinat d'Henri IV en 1610. Son successeur, Louis XIII mène trois guerres contre les huguenots du sud de la France. Au cours de la troisième, le 7 juin 1629, il traverse, avec plus de 30 000 soldats, Saint-Jean-de-Maruéjols dont il reçoit la soumission. Les huguenots vaincus sont désormais soumis à l'arbitraire des autorités politiques et religieuses.

A partir de 1666, le nouveau roi Louis XIV prive progressivement les huguenots de leurs droits pour les contraindre à devenir catholiques. Pour en finir, en 1685, il loge chez eux ses soldats qui peuvent piller, malmener, insulter et molester leurs hôtes. Ce sont les *dragonnades*, de sinistre mémoire. Face à cette déferlante de brutalité, les huguenots abjurent. C'est ce qui se passe, le 11 octobre 1685, pour la population de Saint-Jean-de-Maruéjols dont nos deux familles Chabrier. Une semaine plus tard, le 18 octobre 1685, Louis XIV révoque l'édit de Nantes. Tous les Français sont désormais catholiques.

Ces conversions, acquises par la violence, ne sont évidemment pas sincères. Les *nouveaux convertis* restent huguenots dans leur cœur, et élèvent leurs enfants dans la foi réformée. Dès 1686, ils tiennent des assemblées au Désert, c'est-à-dire à l'écart des villages. Les soldats les pourchassent. Leurs prisonniers sont mal traités, les prédicants meurent sur la roue, les hommes sont envoyés aux galères et les femmes en prison. De nombreuses assemblées ont lieu autour de Saint-Jean-de-Maruéjols. On vous montre aujourd'hui dans les vieilles maisons huguenotes, l'endroit où l'on dissimulait la Bible, dont la lecture était interdite, et la cache pour les fugitifs fuyant les soldats du roi.

La guerre des *camisards* éclate de 1702 à 1710. Les huguenots de notre région, exaspérés, se soulèvent contre leurs persécuteurs. Ils forment des troupes de paysans et d'artisans avec des chefs issus de leurs rangs. Ils réinventent la guérilla et tiennent en échec les soldats du roi. Il n'est pas de famille huguenote autour de Saint-Jean-de-Maruéjols, qui ne compte un ou plusieurs de ses membres parmi les camisards. Ils sont finalement vaincus, mais les autorités vivront longtemps dans la hantise d'une nouvelle révolte. En 1710, le protestantisme semble éliminé mais il se reconstitue très vite.

Le protestantisme se reconstitue dès 1715. L'évêque d'Uzès écrit « *...leurs enfants répondent au catéchisme [du prêtre catholique] comme s'ils avaient été élevés à Genève...* » (Genève, en Suisse, une place forte du protestantisme). Pour pouvoir vivre normalement, les huguenots acceptent le baptême et le mariage catholiques, mais ils refusent l'extrême-onction qui serait, à leurs yeux, une compromission au moment où ils vont paraître devant Dieu. N'ayant pas reçu les derniers sacrements, ils sont exclus du cimetière paroissial. Ils sont inhumés en pleine campagne, dans des cimetières familiaux. Plusieurs de ces cimetières subsistent, aujourd'hui encore, autour de Saint-Jean-de-Maruéjols, notamment celui des Chabrier à Courlas.

C'est dans ces conditions, que votre ancêtre, Jean Chabrier, est baptisé catholique, le 18 mai 1734. Sa famille est restée huguenote. Il est certainement huguenot, lui aussi, quand il quitte Saint-Jean-de-Maruéjols. Qu'est-il devenu par la suite ? Je n'en sais rien. Dans les colonies françaises et au Québec notamment, il était encore plus difficile qu'en France d'être huguenot ! Il est parti *combattre pour la France en Amérique*. Cette belle formule donne à penser que votre ancêtre a fait volontairement ce choix. Est-ce vraiment le cas ou a-t-il été

piégé, comme tant d'autres, par un sergent recruteur ? L'important, c'est de réussir sa vie. Votre ancêtre l'a fait au Québec, au lieu de le faire à Saint-Jean-de-Maruéjols !

En 1751, les huguenots de notre région refusent d'être baptisés et mariés catholiques, comme ils y sont astreints depuis 1685. Les temps ont changé. La philosophie des Lumières se répand. L'influence de l'Église catholique s'en trouve réduite. Les autorités cèdent. Les persécutions religieuses se font moins rigoureuses, mais elles ne cessent complètement qu'en 1789, avec la Révolution qui décrète que « *nul ne pourra être inquiété pour ses opinions, même religieuses...* ».

En 1789, à Saint-Jean-de-Maruéjols, les huguenots représentent près de la moitié de la population. Les deux communautés se sont opposées, pendant près de trois siècles. Elles ont une histoire, des traditions, et des références culturelles qui leur sont propres. Ces différences culturelles, qui se sont greffées sur les différences théologiques, les amènent à prendre des positions politiques différentes et souvent opposées. Les protestants sont, en général, ouverts aux idées nouvelles, auxquelles s'opposent les plus intransigeants des catholiques.

### **1789 - La Révolution Française autour de Saint-Jean-de-Maruéjols**

Les Français accueillent la Révolution avec enthousiasme, mais elle ne tarde pas à les diviser. Très vite, ils se partagent en partisans et adversaires de la Révolution.

Dans notre région, les adversaires de la Révolution, qui croient le trône et l'autel menacés, recrutent parmi les catholiques, tandis que les protestants sont partisans de la Révolution. C'est naturellement le cas, de nos familles Chabrier.

C'est ainsi que renaît, pour des raisons politiques, l'antagonisme local traditionnel entre réformés et catholiques. Il va perdurer jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Dans notre région, les contre-révolutionnaires fomentent des soulèvements armés contre la Révolution, et font régner dans les campagnes un climat de terreur contre les révolutionnaires.

### **1791 à 1801 – Les Chabrier victimes des contrerévolutionnaires**

Les Chabrier de Courlas constituent une cible privilégiée pour les contre-révolutionnaires. Ils sont partisans de la Révolution et protestants. Ils habitent un mas isolé. Ils peuvent être attaqués, et pillés sans risque. Ils le sont à deux reprises, le 21 février 1791, et le 3 novembre 1800.

Pour se défendre, les Chabrier surélèvent le mur d'enceinte de leur mas dans lequel ils percent des meurtrières. Ils parviennent à repousser à coups de fusil, les attaques dont ils sont l'objet. Plus tard, dans les moments troublés de notre histoire nationale, la Terreur blanche en 1816, le renversement de Charles X en 1830, le coup d'état de Napoléon III en 1851. Un western, en quelque sorte !

### **1914 – 1918 – Les Chabrier dans la première guerre mondiale**

Les Chabrier paient un lourd tribut. Tous les hommes de la famille sont mobilisés aux armées et y laissent la vie.

## 1940 - 1944 - Les Chabrier héros et martyrs de la Résistance

En 1940, la France est envahie par les Allemands. Les Chabrier, fidèles à leur tradition familiale, participent à la Résistance. Les Allemands l'apprennent. Le 6 mars 1944, la Gestapo investit Courlas et arrête nos cousins Chabrier. Ils sont torturés et tués. Leurs dépouilles n'ont pas été retrouvées. Une plaque commémorative rappelle à Courlas qu'ils ont donné leur vie pour que vive la France !



Le mas Chabrier en 1947 - Pose d'une plaque à la mémoire de Louis et René Chabrier, héros et martyrs de la Résistance.

## L'économie locale au cours des siècles

La région de Saint-Jean-de-Maruéjols est un pays de polyculture, céréales et vigne. La vigne, déjà présente du temps des Romains, se développe beaucoup aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Deux arbres ont joué un rôle essentiel dans l'alimentation des habitants : le châtaigner qui est un véritable arbre à pain, et l'olivier qui est l'arbre par excellence des régions méditerranéennes, et dont l'huile est à la base de notre cuisine, et de notre gastronomie.

Un troisième arbre est d'une très grande importance pour l'économie locale, le mûrier dont la feuille est indispensable à l'élevage du ver à soie.

L'élevage des vers à soie constitue une source importante de revenus pendant des siècles. Au début de son existence, le ver à soie est une toute petite graine. Les besoins en graines de toute une famille tiennent dans un sachet qu'il faut maintenir à une température constante. Ce sont les femmes qui s'en chargent en gardant le sachet familial entre leurs seins. Ensuite, on installe les vers sur des claies dans des pièces spéciales, les magnaneries. Ils grandissent vite. Voraces, ils dévorent en abondance la feuille de mûrier qu'on leur apporte sans cesse. En quelques semaines, ils sont de la taille d'un index d'homme. Le ver forme alors autour de lui un cocon d'où l'on tirera le fil de soie. Cette branche d'activité fait appel à de nombreux services, plantations et pépiniéristes de mûriers, fournisseurs de graines de vers à soie, filatures qui tirent le fil des cocons, banques qui financent les divers stades de la

production. Cette activité s'implante en 1600, et connaît son apogée au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les mines de charbon et les industries mécaniques se développent considérablement dans notre région à partir de 1830. A Saint-Jean-de-Maruéjols, ce sont des mines d'asphalte.

### **En 2013, à Saint-Jean-de-Maruéjols**

Au cours des 60 années, qui ont suivi la seconde guerre mondiale, tout a profondément changé. La mécanisation, l'automobile, la télévision, l'ordinateur, l'internet, le tourisme, les voyages, la pilule, les mouvements de population ont bouleversé l'ancien mode de vie.

La pratique religieuse est en très forte diminution. Elle n'engendre plus de passions.

D'ailleurs, à la suite de mariages mixtes, beaucoup de gens se trouvent avoir des ancêtres des deux confessions. Aujourd'hui, protestants et catholiques mettent l'accent sur ce qui les rapproche, sur ce qu'ils ont en commun. Les uns et les autres apprécient les débuts du nouveau Pape François.

\* \* \* \* \*

Je vous ai parlé de vos ancêtres français de Saint-Jean-de-Maruéjols, de leur pays, de leur vie, de leurs joies et de leurs souffrances. J'ai essayé de leur donner chair et vie, dans le contexte de leur époque. Je vous ai montré combien ils ont marqué leurs descendants français !

Je vous ai expliqué qu'ils ont été en butte pendant plus de deux siècles à l'arbitraire du pouvoir royal et du pouvoir religieux. Ils ont résisté, et leur résistance leur a donné une dimension historique.

Ils n'étaient pourtant que des gens ordinaires, de simples paysans ou de simples artisans. Ils ne sont pas partis en exil. Ils sont restés sur place. Ils ont résisté et ils ont fini par gagner. S'ils ont plié en 1685 sous la tempête, ils n'ont pas rompu et, comme le roseau de la fable (*Le chêne et le roseau* par Jean de La Fontaine), ils se sont redressés quand l'orage s'est apaisé. Leur combat s'inscrit dans la longue lutte de l'humanité pour obtenir plus d'égalité entre les hommes, et plus de démocratie.

Nous sommes, vous l'avez compris, très fiers de nos ancêtres qui ont su trouver, en eux-mêmes, la force de résister *aux puissants de ce monde*, aux autorités politiques et religieuses qui voulaient leur imposer ce qu'ils devaient croire et penser. Nous voyons en eux, des précurseurs de ce mouvement de pensée qui a conduit à la philosophie des Lumières et aux idéaux de la Révolution française, à la liberté de conscience et à l'égalité des droits pour tous les hommes.

Jean-Claude LACROIX

ndlr : M. Jean-Claude Lacroix a été le président de l'association des chercheurs et généalogistes des Cévennes (ACGC).

**FAMILLE FAU**  
**DE LA ROCHELLE ET DE JARNAC**  
**(1815-1991)**

Cette famille originaire de Roquecourbe (Tarn) appartient à l'Ouest, par la venue à La Rochelle, du pasteur Louis Fau en 1815, et son mariage en 1823, dans une famille rochelaise.

Le nom n'est plus porté depuis le décès en 1991 à Jarnac, de Laure FAU.

**Michel FAU**, demeurant à Roquecourbe °27 septembre 1752, mort à Roquecourbe en 1825, épouse à Roquecourbe, le 18 février 1787, **Marie SOULIé**, °Roquecourbe 10 juin 1767, morte à Roquecourbe, le 19 avril 1834, fille de Louis SOULIé, marchand fabricant à Roquecourbe, et d'Elisabeth SOMPAIRAC, dont :

**Louis FAU**, pasteur de l'Eglise réformée de La Rochelle (1815-1856), président du consistoire de la Rochelle (1837-1852), °Roquecourbe 8 novembre 1789, mort à La Rochelle, à l'âge de 66 ans, le 31 juillet 1856, qui suit :

**Louis FAU**, pasteur de l'Eglise réformée de La Rochelle (1815-1856), président du consistoire de la Rochelle (1837-1852), °Roquecourbe 8 novembre 1789, mort à La Rochelle, à l'âge de 66 ans, le 31 juillet 1856, épouse à La Rochelle, le 21 juillet 1823, **Louise Françoise RANSON**, °La Rochelle, 19 frimaire an 6, morte à La Rochelle, le 14 mars 1847, fille de Jean RANSON, \*10269 \*10322, négociant à La Rochelle, rue du temple (Saint-Barthélemy), et de Jeanne Françoise RABOTEAU, dont :



**Louis Fau, pasteur de l'Eglise réformée de la Rochelle (1815-1856)**

**Louis Jules FAU**, capitaine d'artillerie (1856), commandant d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, °La Rochelle 28 juillet 1824, mort à (Pons ?), le 29 avril 1889

**Marie Louise FAU**, °La Rochelle 9 août 1826, épouse à La Rochelle, le 17 mars 1851, **Félix Auguste FAURE**, propriétaire, négociant, °Chassors 11 juillet 1821, mort après 1866, fils de Pierre Mathieu FAURE, demeurant à Chassors, et de Marie-Anne Lucette CHABIRAND

**Laure Emilie FAU**, °La Rochelle 20 avril 1828, morte le 27 mai 1898, épouse à La Rochelle, le 12 juin 1854, **Barthélemy GAURY**, receveur de l'enregistrement et des domaines - habite Saint-Genis (1854-1866), conservateur des hypothèques à Pons, °Saint-Léger (Charente-maritime) 17 août 1815, fils d'Elie GAURY, demeurant à Pons, et de Marie GAURY

**Jeanne Lise FAU**, °La Rochelle 20 février 1831, morte en décembre 1893, épouse après juillet 1856, **Jérémie FOURESTIER**, °11 juin 1828, mort en 1883

**Caroline FAU**, °La Rochelle 8 avril 1833, morte à La Rochelle, le 19 novembre 1834

**Jean Norbert FAU**, négociant, producteur à Jarnac, °La Rochelle 4 août 1834, mort à Jarnac, le 10 juillet 1890, qui suit ;

**Isaac Ernest FAU**, magistrat premier président à la Cour d'appel de Bourges, officier de la Légion d'honneur, °La Rochelle 28 mars 1836, mort le 6 novembre 1900, qui suit ;

**Jean Norbert FAU**, négociant, producteur à Jarnac, °La Rochelle 4 août 1834, mort à Jarnac, le 10 juillet 1890, épouse à Jarnac, le 20 novembre 1867, **Laure Alice RANSON**, °Jarnac 6 mars 1836, fille d'Elie Jemmy RANSON, négociant, producteur à Jarnac, et d'Anne Laure ROULLET, dont :

**Edmond Ernest FAU**, °Jarnac 27 octobre 1868, mort à Jarnac, le 4 janvier 1872

**Alice Jeanne Gertrude FAU**, °Jarnac 1er décembre 1869, morte à Paris (16e), le 10 mars 1950, inhumée à Neuilly, épouse à Jarnac, le 28 décembre 1896, **Etienne ROLLAND**, agrégé de physique (1893), professeur de physique chimie, °Paris 9 août 1854, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 26 juillet 1947, fils de Pierre Elisée ROLLAND et de Céleste Justine Ernestine HESSELBEIN

**André Georges Ernest FAU**, négociant en cognac à Jarnac, °Jarnac 8 octobre 1871, mort à Jarnac, le 5 juin 1958, qui suit ;

**Marcelle Louise Alice FAU**, °Jarnac 23 décembre 1873, morte à Jarnac 20 mars 1888

**André Georges Ernest FAU**, négociant en cognac à Jarnac, °Jarnac 8 octobre 1871, mort à Jarnac, le 5 juin 1958, épouse à Jarnac, le 25 juin 1898, **Rose Elisabeth Zulma BOUJUT** °Jarnac 10 octobre 1871, morte à Jarnac, le 27 mars 1944, fille de Pierre Jules BOUJUT et de Clémence Elisabeth JAY, dont :

**Laure Clémence Madeleine FAU**, °Jarnac 24 décembre 1899, morte à Jarnac, le 23 juin 1991, épouse à Jarnac, le 19 avril 1922, **Albert RABAUD**, ingénieur ECP dir. Michelin, °Bordeaux 9 juin 1892, mort à Jarnac, le 22 février 1989

**Louis FAU**, °Jarnac 24 juillet 1901, mort à Jarnac en 1947

**Isaac Ernest FAU**, magistrat, premier président à la Cour d'appel de Bourges, officier de la Légion d'honneur, °La Rochelle 28 mars 1836, mort le 6 novembre 1900, épouse à Alger, le 8 octobre 1872, **Marie Joseph Claudine CHARRIER**, remarié avec **Virginie VELIN** ; remarié avec **Claudine GENEVRE**.

Denis VATINEL

## CORRESPONDANCE DE CHRISTOPHE JUSTEL AVEC ANDRE RIVET

**Nous publions la correspondance entretenue entre Christophe Justel et André Rivet, présentée et annotée par Jean Luc Tulot.**

—————

Christophe Justel, né le 5 mars 1580 à Paris, est le plus connu des conseillers et secrétaires d'Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon<sup>1</sup>. Il entra à son service dans le courant du mois d'août 1610. Pierre de L'Estoile, qui était son ami, écrit à propos de cette nomination :

« Je ne trouve petit avantage pour lui (estant bien appointé comme il est) d'entrer au service d'un tel seigneur que M. de Bouillon ; mais je le trouve encores plus grand du costé du maistre que du valet, pour ce que ce n'est pas peu de chose, en ce temps à un seigneur (de la qualité et religion de M. de Bouillon principalement) de rencontrer un bon serviteur, fidèle et homme de bien, tel que je connois ledit Justel. La rencontre en est rare »<sup>2</sup>.

En plus de ses fonctions de conseiller et secrétaire, le duc de Bouillon chargea notamment Christophe Justel de constituer la bibliothèque publique qu'il avait établie auprès de son académie. Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne fit de Christophe Justel son surintendant. Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont une *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne* (1645).

Christophe Justel épousa en 1619, probablement au temple de Charenton, Olympe de Lorme, fille de Thomas de Lorme, sieur des Marchais et d'Uranie Le Jay<sup>3</sup>. Elle lui donna trois fils : Henri, né en 1620, dont le prénom fait présumer qu'il eut pour parrain le duc de Bouillon, Jacques, inhumé le 26 juillet 1625 à Paris au cimetière des SS. Pères, et Thomas, également inhumé au cimetière des SS. Pères, le 3 juillet 1643, et une fille : Uranie.

Christophe Justel mourut à Paris et fut inhumé le 24 juin 1649 au cimetière de Charenton. Son épouse fut inhumée le 23 août 1674 à Paris.

---

<sup>1</sup> Frères HAAG, *La France protestante*, tome VI, p. 114-115 et Philippe DALLY, « Les Justel : I - Christophe Justel (1580-1649) », *BSHPF*, tome LXXVIII, 1929, p. 349-360 et « Les Justel : II – Henri Justel (1620-1693) », *BSHPF*, tome LXXIX, 1930, p. 9-32.

<sup>2</sup> Pierre de L'ESTOILE, *Mémoires et journal depuis la mort de Henri III (1589) jusqu'à 1611*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des Mémoires de l'Histoire de France, tome XV, Didier, Paris, 1857, p. 632.

<sup>3</sup> Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII de 1621 à 1629*, *op. cit.*, p. 24.

Uranie, la fille de Christophe Justel et d'Olympe de Lorme, épousa au mois de mai 1648, au temple de Charenton, Amaury du Matz de Montmartin, vicomte de Terchant, un vassal du duc Henri de La Trémoille, au comté de Laval.

Si la correspondance de Christophe Justel à André Rivet s'étend sur vingt-six ans, de 1622 à 1648, elle est peu fournie. Vingt-huit lettres seulement sont conservées au Codex 302 de la Bibliothèque de l'Université de Leyde<sup>4</sup>. Elles sont très espacées : une en 1622 datée du 27 juin, une en 1628, 1629 et 1630, trois en 1631, 1632 et 1633, une en 1636, deux en 1637, une en 1638, 1639 et 1640, quatre en 1642, une en 1643, 1646 et 1647 et deux en 1648 datées des 17 mars et 9 novembre, dernières lettres de Justel à Rivet parvenues à nous.

La transcription des lettres fait apparaître que Justel n'était pas un intime de Rivet. Il ne lui écrivait pas pour le plaisir d'écrire et d'entretenir avec lui une conversation épistolaire. Il ne lui livre pratiquement rien sur sa vie privée. Tout au plus, lui fait-il part de son découragement à la nouvelle que le duc de Bouillon professe désormais ouvertement la religion catholique. S'agissant de sa famille, dans sa lettre du 4 mai 1632 à Rivet, il lui demande seulement d'intervenir en faveur de son beau-frère M. de Lorme, et fait état dans ses dernières lettres du voyage de son fils Henri aux Provinces-Unies.

Justel n'écrivait à Rivet que quand il le jugeait à propos et avait matière pour cela. C'est-à-dire l'édition des œuvres de Picherel, la venue de Claude Saumaise à Leyde, les déboires de celui-ci à l'académie, et son peu d'empressement à donner les ouvrages que la République des lettres attendait de lui, sujet principal de cette correspondance<sup>5</sup>. A cela, s'ajoutent des nouvelles sur Pierre du Moulin, pasteur et professeur de l'académie de Sedan, ainsi que sur le duc de Bouillon devenu catholique à la suite de son mariage et de son contraire, son neveu le prince de Talmont revenu à la Religion réformée en 1640, sous la direction de Rivet, partant en Allemagne pour épouser une princesse huguenote de la Maison de Hesse-Cassel.

Justel a une écriture très petite, mal aisée à lire. Comme les hommes de lois, il utilise fréquemment des abréviations<sup>6</sup> et bien des mots sont incompréhensibles à la première lecture et l'on ne peut les comprendre qu'une fois la transcription de la phrase achevée, et que l'on appréhende sa signification. C'est alors que vient à l'esprit, le mot que l'on emploierait logiquement, l'on constate, parfois, que les lettres, initialement informes, correspondent à ce mot. Si cela n'est pas possible, l'on ne peut que se résoudre à porter des mots dans le sens de la phrase. Cette difficulté de lecture est la raison probable pour laquelle cette série de lettres

---

<sup>4</sup> Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971.

<sup>5</sup> Sur Saumaise, cf. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Librairie Edouard Champion, 1920. Slatkine reprints, Genève, 1976, p. 311-333 ; Pierre-E. LEROY, *Le dernier voyage à Paris et en Bourgogne, 1640-1643, du réformé Claude Saumaise. Libre érudition et contrainte politique sous Richelieu*, APA – Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1983 ; Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

<sup>6</sup> Gabriel AUDISIO et Isabelle RAMBAUD, *Lire le français d'hier. Manuel de paléographie moderne, XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle*, Collection U, Armand Colin, Paris, 3<sup>e</sup> édition, 2005, p. 65-96.

de Justel a été peu utilisée et citée jusqu'à présent. Cette tâche, désormais réalisée, fait apparaître la part essentielle de Christophe Justel dans la venue de Claude Saumaise à Leyde.

Cette transcription, entreprise en 2007 à partir d'un microfilm, abandonnée à la suite des difficultés de lecture signalée ci-dessus, a été reprise le 28 mai 2012 à partir d'une reproduction sur fichier informatique pdf qui permet des agrandissements plus grands (200 % et plus) et achevée le 21 juin 2012.

---

1622 : La première lettre de Justel à André Rivet, parvenue à nous, date de cette année 1622, écrite à Sedan. Justel y recommande à Rivet un de ses alliés, et le presse également d'imprimer un manuscrit de Pierre Picherel, un théologien du XVI<sup>e</sup> siècle.

**27 juin 1622 – Sedan  
à Monsieur Rivet  
professeur de théologie  
à l'université de Leyde**

*Monsieur,*

*Ce jeune homme qui a fait ses études en ce lieu, & qui m'est allié, s'en allant en une académie pour étudier en la jurisprudence, je vous supplie de le favoriser de l'honneur de vos bonnes grâces & de votre communication, ainsi qu'il se l'est promis à ma recommandation. Sachant que vous me tenez pour votre serviteur, je tiendray la faveur, qu'il vous plaira luy faire. Faictes comme à moy mesme. Il est fort studieux, se nomme Le Quesne et est d'une bonne famille de Rouen.*

*Au reste, je vous convie de faire imprimer le Ms de Picherel<sup>7</sup>. Il n'y a eu moyen de recouvrir autre chose de ses œuvres quelque soing que nous en ayons pris, voire on nous a dict que ses parents ont fait brusler ce qui en restoit, parce que les hérétiques le recherchoient.*

*Vous sçavés le déplorable estat des Eglises de France & le peu d'espérance qu'il y a de la Paix, laquelle Dieu veuille donner & à l'Estat & à l'Eglise. Je vous baise bien semblablement les mains et à vostre compagne & suis,*

*Monsieur,*

*Vostre plus humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*De Sedan, le xxvij juin 1622.*

B. U. Leyde, BPL 302/103 (2)

---

<sup>7</sup> Rivet satisfera Justel, en faisant publier en 1629 à Leyde, l'*Opuscule theologiae* de Picherel.

1628 : Pour cette année, nous disposons d'une seule lettre de Justel, datée du 17 octobre, dans laquelle il avance l'idée de faire venir Claude Saumaise à Leyde « pour y occuper la place de Monsieur Scaliger »<sup>8</sup>.

**17 octobre 1628 – Paris  
à Monsieur Rivet  
professeur de théologie  
à l'université de Leyde**

*Monsieur,*

*Ayant appris qu'enfin vous estes résolu de faire imprimer le livre de Picherel, j'ay tasché de tenir l'original qui est ici pour le vous envoyer, mais pour plusieurs raisons je ne l'ay peu obtenir. Faictes doncq, Monsieur, l'impression sur ce que vous avez, et vous obligerez le public. Il y a quelque chose dudit Sr. Picherel contre Maldonau touchant Melchisedek<sup>9</sup>. Je suis après à le recouvrer & faire coppier, pour le vous envoyer, afin de le joindre à vostre impression. Tout ce que je vois de ce personnage-là est exquis, & afin qu'il soit mieux receu, j'estimerois qu'il n'y debvez mettre vostre nom ni en faire seulement parler l'imprimeur. Je me serviray de ceste occasion pour me ramentevoir en vostre souvenir & vous confirmer les assurances de mon service.*

*Je vous souhaite fort Monsieur de Saumaise en vostre Académie pour y occuper la place de Monsieur Scaliger<sup>10</sup>, le public recevrait un grand avantage de plusieurs ouvrages qu'il a à donner principalement touchant l'antiquité Ecclésiastique où il sçait des merveilles que jusques à ceste heure on n'a sceues ni entendues. Il a résisté d'ailleurs & aux offres de grands avantages, mais les Pais-Bas lui conviendraient mieux. J'en ay parlé à Messieurs les Ambassadeurs qui sont icy, & particulièrement à Monsieur d'Aerssen pour y penser<sup>11</sup>, car c'est un thrésor inestimable & en ceste fâcheuse saison, il seroit aisé à esbranler pour sortir et s'aller habiter hors le Royaume. Ce qu'il ne ferait pas si nous avions bonne paix. Monsieur d'Aerssen le gouste fort & estime grandement ses escrits, & m'a promis quand il*

---

<sup>8</sup> Cf. Pierre-E. LEROY, *Le dernier voyage à Paris et en Bourgogne, 1640-1643, du réformé Claude Saumaise. Libre érudition et contrainte politique sous Richelieu*, APA – Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1983, p. 36.

<sup>9</sup> Melchizédek, Melchisedech ou Melchisedek roi de Salem et prêtre d'El Elyon est mentionné dans le Vieux Testament dans la Genèse, chapitre XIV, versets 18-20 et dans le psaume 110.1

<sup>10</sup> Joseph-Juste Scaliger (1540-1609) venu à l'université de Leyde, en 1593, à la requête de Louise de Coligny, la veuve de Guillaume Le Taciturne. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Librairie Edouard Champion, 1920, Slatkine reprints, Genève, 1976, Livre II, Chapitre VI, Le plus grand philologue du XVIe siècle, p. 187-217.

<sup>11</sup> François van Aerssen (1572-1641), heer van Sommelsdyk, était une figure de premier plan de la diplomatie néerlandaise de la première moitié du XVIIe siècle. Il avait été ambassadeur des Provinces-Unies en France, de 1598 à 1613. Il effectua deux missions diplomatiques en France, en 1625 et 1628. Cf. les remarques de Pierre Leroy sur le rôle d'Aerssen dans la venue de Saumaise à Leyde. Pierre-E. LEROY, *Le dernier voyage à Paris et en Bourgogne, 1640-1643, du réformé Claude Saumaise*, op. cit., p. 36-37.

*sera de retour par deçà de s'y employer. Je m'assure bien que vous y contribuerez aussi ce qui dépendra de vous. Ce vous seroit une agréable compagnie.*

*Je vous baise les mains & à Mademoiselle vostre femme & suis tousiours,*

*Monsieur,*

*Vostre plus humble  
& très affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 17 octobre 1628.*

B. U. Leyde, BPL 302/104 (3)

---

1629 : Dans l'unique lettre de Justel dont nous disposons pour cette année, celui-ci fait pour la première fois état de Pierre du Moulin<sup>12</sup>, beau-frère d'André Rivet dont il donnera fréquemment des nouvelles dans ses lettres suivantes.

**20 janvier 1629 – Paris  
à Monsieur Rivet  
professeur de théologie  
à l'université de Leyde**

Monsieur,

*J'ay bien receu les exemplaires du Picherel, qu'il vous a pleu m'envoyer. J'ay envoyé à Monsieur du Moulin celui que vous luy aviés destiné & à Monsieur Saumaise l'autre, que je luy ay envoyé avec escript où il est. Il m'a mandé l'avoir receu & vous en remercie. Il vous honore & estime bien fort, & s'estime heureux d'avoir une communication, soit par escrit, soit en présence. Si l'affaire que vous sçavez réussit, comme je l'espère, puisque Monsieur d'Aersen l'entreprend, m'ayant promis d'y faire son possible quand il sera sur les lieux.*

*Je me suis bien resjoui de voir les opuscules de Picherel si bien imprimés, ceste pièce fera grand fruit. Il y en a ici une coppie où il y a quelque chose de plus, que je vous envoie après l'avoir conféré avec l'imprimé. En contre change, je vous envoie le Code canonique de Dionysius Exiguus<sup>13</sup>, que j'ay faict imprimer ici sur un ms que j'ay & que je peu*

---

<sup>12</sup> Pierre du Moulin (1568-1658) était le plus célèbre pasteur de Sedan où il exerçait le ministère depuis 1621, après avoir été pasteur à Charenton pendant 22 ans. Il a laissé une histoire de sa vie qui pourrait être complétée par les nouvelles de lui que donnent régulièrement à Rivet ses correspondants. Lucien RIMBAULT, *Pierre du Moulin (1568-1658), un pasteur classique à l'âge classique (Etude de théologie pastorale sur des documents inédits)*, Vrin, Paris, 1966.

<sup>13</sup> Denys le Petit ou Dyonysius Exiguus est un moine originaire de Scythie mineure (actuelle Dobroudja en Bulgarie) qui vécut entre 470 et 540. Il est notamment l'auteur de trois grands recueils de documents ecclésiastiques : une collection des canons des conciles et synodes grecs et latins,

dire plus et sait qui s'en trouve où les chiffres ont esté conservez. Ceste pièce aura son usage & son mérite pour le public dont je vous entretiendray à loisir.

Je travaille à un traicté de *Veteri jure canonico*<sup>14</sup> ou la matière des conciles sera amplement esclaircie et la différence des collections d'iceux grecques & latines. Je suis en queste de celle de Sæpse, Ephésien, dont on m'a assuré que Monsieur Hensius envoie une coppie. Je vous supplie de vous en enquérir, je sçay où en est l'original, mais il n'y a moyen de le tirer. Ceste collection est la plus ancienne qui porte le nom de son auteur lorsqu'il fut destitué au concile d'Ephèse mesme. Des latines, celle-ci de Dionysius Exiguus est la plus ancienne. Bientost, sur un autre m. s., je feray imprimer la première collection des Epistres décrétales faictes par le mesme Dionysius Exiguus depuis Sirice jusques à Symmache<sup>15</sup> & cela servira à monstrier la supposition des autres remarques en ce code canonique, ici que le concile de Sardique est hors de l'ancienne collection, & y a esté adjousté par Exiguus & l'ordre des chiffres faict voir qu'il n'y estoit pas compris. Je traiteray de cela au long & de toute la matière canonique & achevray mes livres des diocèses ecclésiastiques au premier loisir.

Les affaires m'ont fort détraquées, mais ne sachant à qui nous aurons à demeure si le temps continue, il faut achever ce qui pourra servir à ceux qui viendront après. Mon plus [cher] désir est que Monsieur Saumaise soit près de vous afin qu'en liberté il puisse donner au public les choses admirables qu'il sçait, & principalement toujours l'antiquité ecclésiastique. De vostre costé, quand Monsieur d'Aerssen sera par de là, travaillez s'il vous plaist. Icy je l'ay bien préparé, mais beaucoup .... La grande estime qu'il fait dudit Sieur, qu'il a encore & lit ses ouvrages avec singulier plaisir. Monsieur, ainsi que Monsieur Pauw les autres, ont pris congé de nostre Cour. Faictes-moy la faveur, je vous supplie, de m'honorer tousjours de vostre amitié & de me croire,

Monsieur,

Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel

Paris, le 20 janvier 1629.

B. U. Leyde, BPL 302/105 (4)

---

depuis les règles apostoliques jusqu'à celles de Sardique, une autre de trente-huit décrétales des papes, à partir de Sirice (385-398) jusqu'à Anastase (496-498), une troisième (perdue) des canons orientaux, en grec avec la traduction latine. Ce code canonique qu'envoie Justel fut publié sous le titre de : *Codex canonum ecclesiasticorum Dionysii Exigui. Item epistola synodica S. Cyrilli et Concilii Alexandrini contra Nestorium, eodem Dionysio Exiguo interprete. E vetustissimis manuscriptis bibliothecae Christophori Justelli*, Lutetiae Parisiorum : apud M. Du Puis, 1628. In-8°, 227 p.

<sup>14</sup> Ce traité fut publié en 1661 par Henri Justel sous le titre *Bibliotheca juris canonici veteris, in duos tomos distributa, quorum unus canonum ecclesiasticorum codices antiquos, tum graecos, tum latinos complectitur, subjunctis vetustissimis eorundem canonum collectoribus latinis ; alter vero, insigniores juris canonici veteris collectores graecos exhibet ex antiquis codicibus mss. bibliothecae Christophori Justelli. Horum major pars nunc primum in lucem prodit, cum versionibus latinis, praefationibus, notis et indicibus huic editioni necessariis, opera et studio Gulielmi Voelli, ... et Henrici Justelli, Lutetiae Parisiorum : apud L. Billaine, 1661, 2 volumes in-folio.*

<sup>15</sup> Sirice fut pape du 11 décembre 384 au 26 novembre 399, et Symmaque du 22 novembre 498 au 19 juillet 514.

1630 : *Après une longue absence en province, Justel reprit son commerce épistolaire avec Rivet par une lettre datée du 21 mars. Dans cette lettre unique il traite de l'avancement de son projet de faire venir Saumaise à Leyde et aussi du progrès de ses recherches sur les décrets des papes.*

**21 mars 1630 – Paris  
à Monsieur Rivet  
professeur de théologie  
à l'université de Leyde**

*Monsieur,*

*Depuis sept à huit mois, je n'ay presque point esté ici, ainsi en Guyenne & ailleurs, ce qui m'a osté les occasions de me ramentevir quelquefois en l'honneur de vostre souvenir, maintenant que je feray séjour en ce lieu, je ne les laisserais passer sans quelquefois vous en confirmer les assurances de mon service, comme je fais par ce peu de lignes, & pour ce qui concerne Monsieur de Saumaise, j'ai appris, par vos dernières à Monsieur Daillé, jusques où vous avés poussé cette affaire pour la faire réussir, & le soing que Monsieur d'Aerssen en prend, dont le public vous aura grande obligation. Il est encore à Dijon où je l'entretient pas trop, ainsi qu'il convient, attendant la résolution que vous mandez se devoir prendre ce mois de may. Vous n'aurés point de regret de vous estre employé à faire tirer en vostre académie un personnage si rare pour le fruit qui reviendra au public de ses labeurs qu'il pourra publier par de là avec liberté, mais aussi pour sa douce, honneste & agréable conversation. J'en escriis encor à Monsieur d'Aerssen & le convie d'y faire apporter la dernière main.*

*J'ay fait mettre dans une balle de livres, qu'on adresse à Elzevir, l'exemplaire dont Monsieur de Saumaise luy fait présent, qui a demeuré ici assez longtemps faute de commodité. Je vous ay envoyé dès l'année passée la collection canonique de Dionysius Exiguus que j'ay faict imprimer ici sur un mien ms. Je n'ay pourtant point sceu si l'avés receuë. Vous y aurez remarqué un ordre de chiffres qui a son utilité, & s'est à présent que le concile de Sardique n'estoit point receue en l'Eglise ancienne au Code dont elle se servoit & que ce Dionysius est le premier qui en a publié les canons. J'ay depuis peu recouvré la première collection des décrets des papes faicte par ce mesme Dionysius Exiguus depuis sa collection des canons des conciles, laquelle commence à Sirice seulement & finie à Symmache qui est un puissante preuve que les décrets qu'on nous suppose d'aparavant sont fabricqués de nouveau. Je le feray imprimer sur le ms & vous feray voir bientôt un traicté de Veteri jure canonico où ceste matière sera traictée amplement, lequel jusque à ceste heure n'a pas esté bien esclarcie & puis après la géographie sacré que les affaires m'ont fait interrompre depuis longtemps lesquelles ne s'accordent pas bien avec les siennes. Je désireray bien m'en descharger, & si nous n'avons la liberté de faire imprimer ici, nous vous enverrons une coppie. Faictes-moy l'honneur de me continuer vos bonnes grâces & de me croire tousjours,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 21 mars 1630.*

B. U. Leyde, BPL 302/106 (5)

1631 : Saumaise fut très long à se décider sur l'opportunité de se rendre aux Provinces-Unies. Dans les trois lettres, que Justel écrivit cette année-là à Rivet, il décrit les derniers obstacles qu'il fallut lever pour obtenir l'accord définitif de Saumaise.

**18 mai 1631 – Paris  
à Monsieur Rivet  
professeur de théologie  
à l'université de Leyde**

*Monsieur,*

*Vous aurés desjà sceu que Monsieur de Saumaise s'est enfin laissé persuader d'accepter la condition qui luy a esté offerte de la part de vostre Académie, ainsi que Monsieur Daillé le vous a desjà mandé en mon absence. J'estois à Sedan & à mon retour, qui n'a esté que depuis peu de jours, j'ay trouvé le lettre que ledit Sr. de Saumaise m'escrivoit sur ce suiet, lequel estant en ceste bonne disposition, je vous supplie d'avancer ses affaires aux conditions que vous lui avez escrit & quant à ce que luy avez mandé touchant le titre qu'on le tient de l'illustrateur de l'antiquité Ecclesiastique ou tel autre qu'il desireroit, il m'escrit qu'il ne désire point estre appelé sous autres titres que feu Monsieur de Scaliger a esté appellé & puisque Messieurs les curateurs de vostre académie lui font l'honneur de luy bailler la mesme place et les mesmes émolumens qu'avoit ledit Sr. Scaliger.*

*Il désire aussi que la vocation qu'on voudra faire de luy soit sous mesme cause & mesme titre & par conséquent l'effect d'icelle en sa liberté, son intention est bien, tandis qu'il sera là, de ne travailler qu'à l'histoire ecclésiastique. Mais, il a aussi d'autres traictez tous prests qu'il pourra donner au premier jour sans discontinuer son autre travail. Il a là un 3<sup>ème</sup> tome d'exercitationes sur le Pline, les Epigrammes grecs & tout plein d'autres qui ne tiennent son estude qu'à faute d'occasion à les faire imprimer. Il m'escrit aussi que dans les lettres qui furent écrites à feu M. Scaliger lors qu'il fut invité d'aller à Leyde. Il est écrit que ce seroit pour tant en si peu de temps qu'il voudroit. Il seroit bien aise aussi que ceste clause n'y fust pas oublié, afin d'avoir sa liberté toute entière encore qu'il n'en voulust pas user.*

*Vous mesnagerez tout cela, Monsieur, s'il vous plaist, & avancerez nos affaires le plus que vous pourrez pendant que ledit sieur est en bonne résolution. Sur quoy, en attendant de vos nouvelles, je vous assure que comme je vous honore infiniment aussi n'avez vous personne qui soit plus que moy,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 18 may 1631.*

*Mes biens humbles baise mains, s'il vous plaist, à Mademoiselle vostre femme. Je suis son serviteur très humble.*

B. U. Leyde, BPL 302/107 (6)

2 septembre 1631 – Paris  
à Monsieur Rivet  
professeur de théologie  
à l'université de Leyde

Monsieur,

*J'ay bien receu la dépesche que vous m'avés adressé pour Monsieur Saumaise, avec celles que vous escriviés à Messieurs Daillé, Drelincourt & à moy. J'ay envoyé ce qui s'adressoit audit Sr. Saumaise à Dijon où il est encor, l'ayant quelques jours auparavant préparé sur l'advis que Monsieur d'Aerssen m'avoit donné. J'espère qu'il n'y aura point d'accroche & que sans répit il se mettra en chemin. Je l'y convie fort & lorsqu'il sera sur les lieux par la faveur de Monsieur d'Aerssen & la vostre, il pourra obtenir ces trois cents livres pour la maison, sur quoy on n'a rien résolu pour le présent. Dès que j'auray de ses nouvelles, je vous en donneray advis. Le public & luy en particulier vous a grande obligation du soing que vous avez pris de procurer une si digne honorable retraite à ce personnage de si grand mérite. La conversation dudit Sieur vous vous sera bien agréable.*

*J'avois desia sceu le choix que S. E. a fait de vous pour la conduite de Monsieur le prince son fils<sup>16</sup>. Je m'en suis suis resiouï pour vostre contentement particulier & pour le bien que le public en peu recevoir, & je me tiendray tousiours heureux de rencontrer les occasions de vous pouvoir rendre quelque service, selon l'estime singulière que je fais de vostre réussite et de nostre amitié, lesquelles attendant, je demeureray,*

Monsieur,

*Vostre très humble  
& très affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 2 sept. 1631*

B. U. Leyde, BPL 302/108 (7)

---

<sup>16</sup> Le prince d'Orange, Frédéric-Henri de Nassau, venait de choisir André Rivet pour être le gouverneur de son fils Guillaume. Cela permettra à Rivet, d'accroître son influence, comme en témoigne les titres deux thèses que des historiens néerlandais lui ont consacré dans les années 1630 : H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloedrijk gereformeerd theoloog in Holland's bloeitijd*, La Haye, Nijhoff, 1930 et A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoote am het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937.

24 septembre 1631 – Paris  
à Monsieur Rivet  
professeur de théologie  
à l'université de Leyde

Monsieur,

*Je vous ay donné advis que j'avois bien receu la depesche pour Monsieur de Saumaise, lequel s'est enfin laissé aller à mes persuasions et fait response que j'ay adressée à Monsieur d'Aerssen. Je luy escriis aussi & à vous, outre sa lettre à Messieurs les curateurs de l'Académie. Il fera tout son possible pour partir avant l'hyver, et dès qu'il sera icy nous l'inciterons à haster son partement, & laisser à ses amis à achever ce qui luy pourra rester d'affaire. Monsieur Daillé & moy avons pensé qu'il seroit à propos d'avoir une lettre de Messieurs les Estats Généraux au Roy, ou de la province de Hollande pour aggréer que Monsieur de Saumaise, son sujet, aille en leur Académie de Leyde & que la charge fust donnée icy à Monsieur de Langerack<sup>17</sup>, ambassadeur de Messieurs les Estats de solliciter ceste permission en cas qu'elle fut nécessaire. Peut-estre n'en sera il besoing, mais à toutes fins, en cas qu'on luy opposast quelques obstacles, il sera bon que nous ayons le [...] pour en user. Si vous estes de mesmes advis, procurez s'il vous plaist ces lettres & me les faites envoyer pas le premier voyage. Je me resjouis infiniment de ceste résolution, & vous aurez grand contentement en l'agréable conversation dudit Sr de Saumaise.*

*J'ay un livre à vous envoyer de Monsieur Petit<sup>18</sup>, professeur de théologie à Nîmes, Eclogae chronologicae in quibus de variis annorum Judaeorum, Samaritarum, Graecorum, Macedonum, Syromacedonum, Romanorum, typis, cyclisque veterum Christianorum Paschalibus disputatur<sup>19</sup>. Dès que je trouveray commodité, je le vous feray tenir. Il a deux autres livres sous presse : Sacrorum lectionum où il y a des observations de Velleus. C'est un homme de profond sçavoir, & qui a grande cognoissance des langues hébraïques et grecques, & d'agréable conversation. Si vous estiez en soing de tirer par de là un professeur en théologie, il rempliroit bien une place. Il vous honore grandement, & y ayant plus de fiance d'être exercé pour les académies il seroit aisé, comme on m'a dit, de l'esbranler.*

---

<sup>17</sup> Gideon van Boetzelaer et Asperen, né en 1569, baron de Langerack, succéda en 1614 à François van Aerssen dans la fonction d'ambassadeur ordinaire des Etats-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas en France, et exerça ce mandat pendant vingt ans. Il logeait à Paris "à coté du Luxembourg". Il décéda le 29 janvier 1634 à Paris.

<sup>18</sup> Samuel Petit (1594-1643), originaire de Nîmes, était pasteur de sa ville natale depuis 1614 et professeur à l'académie de cette ville. Il avait été découvert en 1629 par Peiresc qui le recommanda aux frères Dupuy lorsqu'il vint à Paris pour faire imprimer son livre. A l'imitation de Saumaise, André Rivet tentera de faire venir aux Provinces-Unies, ce savant pasteur. Mais Samuel Petit, comme en témoignent la quinzaine de ses lettres conservées à la Bibliothèque de l'Université de Leyde à la cote BPL 301, multipliera les obstacles à son départ et mourra dans sa chère Provence.

<sup>19</sup> Justel reprend le titre de ce livre in-4° de 391 pages, publiés en 1631 à Paris chez C. Morellum.

*C'est une ouverture que je vous fais & vous pouvez vous en enquérir d'ailleurs.  
Faites-moy l'honneur de me croire tousjours,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 24 septembre 1631.*

B. U. Leyde, BPL 302/109 (8)

---

1632 : C'est la deuxième année, pour laquelle nous disposons d'une série de trois lettres de Justel à Rivet. Dans ses deux premières lettres, datées des 4 et 28 mai, il fait état du départ imminent de Saumaise pour Leyde ; dans sa dernière lettre du 1<sup>er</sup> novembre, il mentionne l'arrivée de Saumaise aux Province-Unies.

**4 mai 1632 – Paris  
à Monsieur Rivet  
à la Haye**

*Monsieur,*

*J'ay esté obligé depuis quelque temps de m'attacher à la suite de la Cour, cela m'a fait perdre les commodités de vous escrire, mais par celle-ci de Monsieur de Lorme, mon beau-frère, je me ramenteveray en l'honneur de vostre souvenir & vous renouvelley les assurances de mon affection & de mon service très humble, et comme vous m'avez tousjours tesmoigné vostre bonne volonté. Je vous supplie la vouloir aussi tesmoigner audit Sieur de Lorme comme à moy mesmes en l'affaire qu'il va poursuivre, où il a besoin de l'aggrégation de S. E. Vous obligerez toute la famille, & Monsieur du Moulin qui est de mes meilleurs amis & prend sa part. Il aura d'autres modifications, mais non pas de plus utile que la vostre. Je me promets ce bon office de vous & de Mademoiselle vostre compagne qui de long temps m'a receu pour son serviteur*

*En mon absence on vous a envoyé le dernier livre de Monsieur Petit dans une caisse de confitures que ma femme envoya il y a quelque temps à Monsieur d'Aerssen.*

*Au reste, je vous diray, Monsieur, que Monsieur de Saumaise se prépare pour vous aller voir ce mois prochain. Mademoiselle sa femme est accouchée en ceste ville & dès qu'elle sera en estat de se mettre aux champs ils partiront. Il a un passeport du Roy, & receu celui de l'Infante.*

*Nous avons ici obtenu permission pour Monsieur du Moulin pour venir par de ça donner ordre à ses affaires. On en annonce l'expédition au premier jour. On imprime en ceste ville tous les œuvres de Théodore & de St. Cyrille en grec & en latin. Les quatre livres de St. Cyrille suppléés par Clithon ont on esté trouvés en Italie. Nous avons l'histoire de l'inquisition faicte par le padre Paolo<sup>20</sup>, que nous pourrons vous envoyer pour la faire imprimer par de là. C'est une excellente pièce. Je feray bientost imprimer la première collation des décrets des papes faite par Dionysius Exiguus, laquelle commence à Siméon & finies à Anastase.*

*Et derechef, je vous supplie de favoriser Monsieur de Lorme de tout vostre pouvoir & me croire tousjours,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 4 may 1632.*

B. U. Leyde, BPL 302/110 (9)

---

**28 mai 1632 – Paris  
à Monsieur Rivet  
à la Haye**

*Monsieur,*

*Il y a quelque temps que je vous escrivis par M. de Lorme<sup>21</sup>, mon beau-frère, & vous suppliois comme je fais encore de luy rendre vos bons offices vers S. E. à ce qu'elle ait agréable de le recevoir en une compagnie de Monsieur de Tonneins au régiment de Monsieur le maréchal de Chastillon<sup>22</sup> sur la démission qu'il en faict en sa faveur, et je vous recommanderay, par celle-ci, le fils de Monsieur Chalas qui s'en va par de là, quoy que vous luy ayés desja tesmoigné vostre bonne volonté en luy procurant la condition qu'il va recevoir par vostre moyen. Il a néanmoins désiré ce tesmoignage de moy que vous n'aurez point de déplaisir de l'avoir obligé.*

---

<sup>20</sup> Pietro Paolo Sarpi (1552-1623) écrivit en 1613, entre autres œuvres, une Histoire de l'inquisition vénitienne.

<sup>21</sup> M. de Lorme, fils de Thomas de Lorme, sieur des Marchais et d'Uranie Le Jay.

<sup>22</sup> Gaspard III de Coligny (1584-1646), comte de Châtillon, était le colonel du plus ancien régiment français au service des Provinces-Unies. Nous avons publié sa correspondance à Rivet et celle de sa femme, dans les Cahiers du Centre de Généalogie protestante, N° 109, 1<sup>er</sup> trimestre 2010, p. 2-26 et N° 110, 2<sup>e</sup> trimestre 2010, p. 58-88.

*Monsieur de Saumaise se prépare pour vous aller voir et dispose ses affaires pour partir dans quinze jours.*

*Je voudrais estre assez heureux de rencontrer quelques occasions de vous pouvoir tesmoigner combien je vous honore & suis,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 28 may 1632.*

B. U. Leyde, BPL 302/111 (10)

---

**1<sup>er</sup> novembre 1632 - Paris  
à Monsieur Rivet  
à la Haye**

*Monsieur,*

*Enfin voici Monsieur de Saumaise dont vous jouissez maintenant, et la perte que nous en faisons sera profitable au public, car chés vous il aura la liberté d'escrire qu'il n'aura pas ici. Il va droict à La Haye pour recevoir les effects de la bonne volonté que vous & Monsieur d'Aerssen luy aviés promis & qu'il mérite. Il se met en vostre protection pour se conduire par vostre bonne adresse, & par ce qu'il vous est assés recommandable. Je ne vous en diray autre chose sinon que je vous supplie de faire mettre en bonne considération la grande despense qu'il luy a commandé faire pour le transport de sa famille de Dijon en ceste ville, & d'ici chés vous avez ses meubles qui excède bien les six cens livres qu'on luy ordonnoit, car sa maladie estant survenue sur son parcourt ce qu'il avoit desjà avancé est tourné à pure perte, & je sçay que sa maladie luy a cousté plus de cinq cents escus. Je croy qu'il y a justice de le payer de sa pension du jour qu'il a accepté par ce qu'aussi tost il s'est mis en debvoir de partir & de doubler les six cents livres que desjà on luy a ordonné pour son transport. Il n'a rien pris là, et sera encore dépassé. Il ne ni en à rien fait cognoistre, mais je luy doibs cet office vers vous que je supplie très humblement & Monsieur Aerssen, à qui j'en escriis aussi, de vous employer en sorte qu'il recoive contentement, comme il le demande, & vous en aurez un bien grand de sa conversation, faictes-moy aussi l'honneur de m'aimer tousjours & me croire,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 1<sup>er</sup> nov. 1632.*

B. U. Leyde, BPL 302/112 (11)

1633 : Saumaise est à nouveau le sujet principal des trois lettres de Justel à Rivet, cette fois-ci, c'est à propos des doléances que cet enfant gâté faisait sur sa situation à Leyde. Dans la première lettre, Justel dénonce l'influence d'Anne Mercier, l'épouse de Saumaise, sur son époux<sup>23</sup>.

**14 avril 1633 – Paris**  
**à Monsieur Rivet**  
**à la Haye**

*Monsieur,*

*Je receus dès il y a huit jours celle que vous m'avez faict la faveur de m'escire du xxviii<sup>e</sup> du mois dernier, par laquelle j'ay appris bien particulièrement ce qui est du mescontentement de Monsieur de Saumaise et du suiet qu'il en produit & donne. Il m'a aussi escrit presque à mesme temps. J'ay communiqué le tout à Monsieur Daillé. Nous jugerons suivant l'advis & conseil de Monsieur d'Aersen & le vostre, qui par patience il eust surmonté ces dificultez qui se rencontrent & m'ont laissé prendre à ses envieux l'avantage qu'ils auroient sur luy s'il venoit à rompre là-dessus, car cela sera [...] à vanité & pour ce qui regarde ce quartier de ses gages & le supplément de ce qui luy avoit esté promis pour son transport, Messieurs les curateurs pourroient bien prendre occasion de l'en faire récompenser. Il faudra s'establir & s'arrester aux choses solides. Je serois bien marry qu'il rompit la dessus, par ce qu'il y va de sa réputation ; & je ne vois guère d'apparence de le destourner de la résolution qu'il a prise de le faire, si on ne luy accorde ce qu'il désire, car il ni escrit rien qu'autrement il ne se pourroit résoudre de demeurer plus longtemps par de là.*

*Monsieur Daillé & moy luy en escrions pour le dissuader. Après cela il fera ce que bon luy semblera, ou plustost ce que son Eri<sup>24</sup> luy persuadera, car j'ay bien sceu qu'elle est la principale cause de ce chagrin, et je ne doute point que son humeur & liberté trop grande à mépriser les femmes du pais n'ait aussi porté ceux du pais à estre plus instruis à leur despens et qu'autant ils eussent peut estre fait. Je ne le croirois pas telle & si je l'eusse cogneue, je n'eusse pas conseillé à Monsieur de Saumaise d'aller par de là.*

*Je sçay ce que Monsieur d'Aerssen & vous y aurez contribué & l'affection que vous y avez apporter, & l'obligation qu'il vous en a, qui n'est point petite, & j'y participe aussi par ce que vous avez donné quelque chose à ma recommandation. S'il n'a sceu bien user de ce*

---

<sup>23</sup> Anne Mercier, la femme de Claude Saumaise, selon le témoignage de Samuel Sorbière, avait la réputation d'être une nouvelle Xanthippe. S'il ne faut souscrire entièrement à cela, le commentaire qu'elle ajouta en marge d'une lettre de son mari à Rivet, révèle qu'elle avait du répondant : « Monsieur, je viens de trouver cette lettre qui m'accuse si fort, qu'à l'instant mesme, je me desfends en vous assurant que j'ai dit de point en point à mon accusateur vostre recepte, que sa paresse lui a empesché de pratiquer. Voilà le grand merci que j'ai de lui avoir avancé ». Lettre de Saumaise à Rivet du 17 juin 1640. Pierre LEROY et Hans BOTS, *Correspondance de Claude Saumaise et André Rivet*, *op. cit.*, p. 208-209.

<sup>24</sup> Son Erinye. Justel assimilait Anne Mercier à ces divinités chtoniennes qui persécutèrent Oreste, après le meurtre de sa mère Clytemnestre, déplorant la trop grande influence exercée par celle-ci sur son mari.

que vous luy avez procuré, il se le doibt s'imputer, & non à ses amis veu autrefois. Je ne laisseray passer par les mains des firmes les livres en blanc.

*M. Petit est en ceste ville qui fait imprimer un volume, Variarum lectionum<sup>25</sup>, qui sera bien receu. Je vous bien baise bien humblement les mains & à Mademoiselle vostre chère compagne. J'ay compati à vos déplaisirs domestiques par la perte de qui vous estoit plus cher à tous deux. Faites moy l'honneur de me continuer vos bonnes grâces & me croire toujours,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 14 avril 1633.*

B. U. Leyde, BPL 302/114 (12)

---

**23 août 1633 - Paris  
à Monsieur Rivet  
à La Haye**

*Monsieur,*

*Vostre absence de La Haye et la mienne de ce lieu m'ont rendu paresseux à vous escrire depuis vostre dernière, aussi que je n'avois rien digne de vous mander. Je fus bien aise d'estre informé par vous de la fausseté de ce prétendu décret auquel Monsieur de Saumaise a adjousté trop de créances, & suis marry qu'il ne se soit autrement conduit en son séjour par de là. A mon retour de la Cour où j'ay demeuré assez longtemps, j'ay appris de quelques-uns de ses amis qu'il faisoit estat de s'en retourner dès que Madame sa femme sera accouchée.*

*J'ay poursuivi à la Cour l'affaire de Monseigneur le duc de Bouillon contre le comte de La Marck. Cela m'a obligé d'en faire un discours<sup>26</sup> que je vous envoie par Monsieur Usquerque, qui esclairera cette affaire, qui n'avoit encore esté bien entendue.*

---

<sup>25</sup> Il s'agit des *Variarum lectionum libri III, in quibus Ecclesiae utriusque foederis ritus moresque antiqui, sacri item ejusdem atque ecclesiastici scriptores illustrantur*, imprimé en 1633 chez Charles Morel et dédiés à Christophe Justel.

<sup>26</sup> *Discours du duché de Buillon et du rang des ducs de Buillon en France, 1633*. Pour Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, contre Charles-Robert de La Marck, au sujet des souverainetés de Sedan et de Raucourt.

*Le Roy part samedy pour aller en Lorraine, où il se prépare un orage que le duc sera bien empesché à destourner & puis ce que M. Usquerque vous dira toutes nouvelles de deçà je me contenteray de vous assurer de la continuation de mon service & que je suis tousiours,*

*Monsieur,*

*Vôtre très humble serviteur  
Justel*

*Paris, le 23 aoust 1633.*

B. U. Leyde, BPL 302/115 (14)

---

**26 novembre 1633 - Paris  
à Monsieur Rivet  
à La Haye**

*Monsieur,*

*J'ay presque tousiours esté à la Cour, cela est cause que je ne vous ay point escrit il y a quelque temps. Je vous diray doncq que j'ay veu les dernières que vous escrites à Monsieur Daillé touchant Monsieur de Saumaise, qui nous a aussi escrit & à d'autres de ses amis, qui comme nous trouvent qu'il debvroit avec patience se mesnager autrement qu'il n'a fait, mesme avec ceux à qui il a de l'obligation, assurant Monsieur d'Aerssen et vous, les conseils desquels s'il eut suivis, il luy eust mieux réussi. J'en suis marry, mais s'il n'a le contentement qu'il désire, il se doibt imputer cela. Pour ces derniers, il se plaint qu'il a seu depuis peu par M. Cunaeus<sup>27</sup> qu'il y avoit un décret avec l'acte de sa vocation, qui porte que c'est sans préjudice de la dignité & séjour des professeurs la dessus il escrit grandement.*

*Je seray bien aise d'apprendre de vous ce que c'est que cela. Je l'ay enjoint & plusieurs de ses amis à patienter & ne pas rompre sur tels subjects. Je croy qu'il ne suivra que l'avis de Madame sa femme, laquelle a envie de le ramuter par de ça. Au fonds Monsieur d'Aerssen & vous, M. Daillé & moy avons procuré son bien.*

*Je vous ay envoyé le dernier livre de Monsieur Petit dans une balle adressée à Monsieur de Sommeldick. Il y a aussi un exemplaire pour M. de Saumaise, que je vous prie luy faire adresser. J'ay fait un paquet des deux & mis l'adresse à vous ce dernier ouvrage ne vous déplaira pas. Et je ne me tiendray jamais plus heureux que lorsque par mon service je vous pourray tesmoigner combien je vous honore et l'option que je fais de vostre amitié, & en attendant ses occasions, je demeureuray,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Le 26 nov. 1633.*

B. U. Leyde, BPL 302/116 (15)

---

<sup>27</sup> Petrus Cunaeus (1586-1638) professeur de « politique » à l'académie de Leyde, depuis 1614. Il exerçait alors la fonction de recteur magnifique.

1636 : Au mois d'octobre 1635, Saumaise s'était rendu en France. Le 27 septembre 1636, Justel informe Rivet qu'il a pu jouir de « sa douce & agréable conversation ». Saumaise, malade, passa trois mois à Dieppe avant de pouvoir s'embarquer pour la Hollande. Gustave Cohen a publié la lettre de Saumaise du 16 février 1637, écrite de Leyde une dizaine de jours après son arrivée dans cette ville<sup>28</sup>

27 septembre 1636 - Paris  
à Monsieur Rivet  
à La Haye

*Monsieur,*

*Enfin Monsieur de Saulmaise s'en retourne après avoir fait quelque séjour par deçà où nous avons joui de sa douce & agréable conversation, laquelle nous vous envions tant il y a à profict en icelle. Il demeure bien satisfait de son établissement par de là, en quoy vous l'avez bien situé par votre crédit & bonne adresse. Il est maintenant temps qu'il donne contentement au public et à ses amis en publiant quelque ouvrage digne de luy. Il le nous promet, & nous vous prions de l'y inviter à bon escient.*

*Vous m'accuserez de paresse d'avoir demeuré si longtemps sans vous escrire, mais, je vous supplie, ne mesurez mon affection par la fréquence de mes lettres, mais par ses effects, quand il vous plaira me bailler les occasions de vous servir et pour vous tesmoigner combien je vous honore & suis,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 27 septembre 1636.*

B. U. Leyde, BPL 302/117 (16)

---

<sup>28</sup> Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, op. cit., p. 321-325.

1637 : Saumaise et ses démêlées ne vont pas, cette fois-ci, être l'objet des deux lettres de Justel écrites cette année-là, mais le patriarche de l'Eglise de Sedan : Pierre du Moulin, le beau-frère d'André Rivet. Au vu de cette correspondance, il apparaît que Pierre du Moulin avait été suspecté par le duc de Bouillon, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, d'avoir écrit un libelle à l'encontre de sa conversion au catholicisme, et de son mariage avec Eléonore de Bergh, écrite probablement à l'initiative de la duchesse douairière de Bouillon, Elisabeth d'Orange-Nassau.

**22 juin 1637 - Paris**  
**à Monsieur Rivet**  
**à La Haye**

*Monsieur,*

*J'ay esté prié par Monsieur du Moulin de vous adresser ce livre, qu'il envoie à Monseigneur le duc de Bouillon avec une lettre, où il se justifie d'une calomnie. On luy avoit fait entendre qu'il avoit escrit plusieurs lettres à son préjudice & de ses affaires, à quoy il n'a pas songé. Il a trop de conscience & de prudence. Il m'en avoit fait la plainte, & je luy escrit aussi pour luy lever ces mauvaises impressions qu'on luy a donné. Cela venoit de Monsieur d'Aiguebelle. S'il vous plaist, Monsieur de vouloir faire tenir le tout à Monseigneur s'il est encore par deçà ou donner adresse pour Maastricht, s'il y est retourné.*

*Je me serviray de ceste occasion pour me continuer en l'honneur de vostre souvenir & vous demander la continuation de vostre bienveillance et de vos bonnes grâces, parce que je vous honore toujours comme je dois & seray toute ma vie,*

*Monsieur,*

*Vôtre très humble serviteur*  
*Justel*

*Paris, le 22 juin 1637.*

B. U. Leyde, BPL 302/119 (18)

7 août 1637 - Paris  
à Monsieur Rivet  
à La Haye

Monsieur,

*Par la lettre qu'il vous m'avez faict la faveur de m'escire du xx<sup>e</sup> du passé, j'ay appris avec grand plaisir que Monsieur le duc de Buillon demeure satisfait de l'éclaircissement de Monsieur du Moulin, que j'honore trop pour souffrir qu'il soit blasmé sans sujet, tant s'en fault que j'eusse parlé de luy à M. d'Aigrebelle, avec lequel je n'ay nulle familiarité. Il luy a voulu rendre un mauvais office. Il m'a fait tort de me mesler la dedans, ne luy ayant jamais parlé de luy ny près ny loing, ny de sujet de le faire.*

*Je m'estonne bien fort de ce faux bruist que me mandez qu'on fait courre de moy par de là comme si j'avois des pensées de suivre l'exemple de Monseigneur. Il y a de la malignité, je vous assure qu'en cela je ne l'imiteray jamais, & espère que Dieu me fera ceste grâce & aux miens, & ceux que je continue à servir en ceste maison est plus pour ayder à empescher qu'il ne s'y appar de changements que par plaisir & contentement que j'y trouverais, & sans Monsieur du Moulin qui m'a fort exhorté de continuer, dès que je vis ceste défection je faisois estat de m'en retirer, & vivre en repos hors de la peine & du tracas, & dont je commence fort à me dégouster. Il est vray que la commodité avec Sedan avoit esté interrompue, mais l'accommodement de Monseigneur le comte<sup>29</sup> estant fait, on la restablit, & au premier jour nous recommencerons le commerce des lettres avec nos amis, & donnions advis à M. du Moulin de ce que m'aviez escrit.*

*Nous verrons ce traicté de M. de Saulmaise De Usuris. Nous attendions quelques autres pièces digne d'estre présentées à Messeigneurs les Estats. Il tarde trop, ce me semble, à s'acquitter de ce debvoir là. Je l'avois fort convié à cela en son dernier voyage. Faites moy l'honneur de me continuer vostre bienveillance & me croire tousjours,*

Monsieur,

*Vostre très humble  
& très affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 7 aoust 1637.*

B. U. Leyde, BPL 302/120 (19)

---

<sup>29</sup> Le comte de Soissons, Louis de Bourbon-Soissons, s'était réfugié à Sedan, après l'échec de sa tentative d'assassinat de Richelieu à Amiens.

1638 : C'est une année où la correspondance de Justel se limite à une lettre, datée du 9 janvier. Il y fait état de l'arrivée à Paris, des princes palatins, Maurice et Edouard, de son regret devant la conduite de Saumaise à Leyde, et de l'atmosphère oppressante qui règne à Sedan où la communauté huguenote vit dans la crainte qu'elle ne pourra plus professer la religion réformée après la mort de la duchesse douairière de Bouillon, Elisabeth de Nassau.

9 janvier 1638 - Paris  
à Monsieur Rivet  
à La Haye

*Monsieur,*

*J'ay receu des mains du précepteur de Messieurs les princes palatins<sup>30</sup> la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du 12 de ce moi. Je vous rends mille grâces de l'honneur de vostre souvenir, & vous supplie de me continuer vostre bienveillance. J'ay rendu à ces jeunes princes à leur arrivée tous les petits services que j'ay peu, & continueray durant leurs séjours. Ils ont près d'eux de très honnestes gens par la conduite desquels ils ne peuvent que bien réussir, avec le bon naturel qu'ils ont. Messieurs les ambassadeurs d'Angleterre ordinaires & extraordinaires en prennent grand soing. On a trouvé que commodément ils seront bien logez en l'académie de M. de Vaux<sup>31</sup> qui est très honneste homme, capable ès exercices, & qui a autant de soing des mœurs & de la piété. Voicy la raison pour ces considérations de le préférer à tous autres & je croy que on s'en contente si bien, qu'un en changer encore d'autres. Il est fort envié à cause de sa Religion & qu'il réussit bien & a quantité d'escoliers.*

*Je suis marry que M. Saulmaise ne prend une ferme résolution de se bien attacher par de là & donner au public ce qu'il promettoit &, certes, il en devroit user autrement. Il donne trop de prise à ses ennemis. Monsieur d'Aerssen & vous l'avez infiniment obligé, je le sçay & en une saison qu'il s'en sentoît lors bien obligé, & d'espérer qu'il ait ici des emplois, c'est se tromper. Ceux de nostre Religion, ici, sont pas en meilleure posture qu'ils estoient lorsqu'il s'y est retiré pour avec plus de liberté donner ses travaux au public. Il a son Eri<sup>32</sup> qui a bien contribué à ceste mauvaise humeur.*

*Quand à nostre Cour de Sedan, je le déplore car on ne fait qui attendre l'opportunité d'y appuier les changements que font ordinairement ceux qui changent de Religion<sup>33</sup>, [que] le*

---

<sup>30</sup> Les princes palatins Maurice (1621-1650) et Edouard (1625-1663), fils cadets de l'Electeur palatin Frédéric V (1596-1632), l'infortuné roi de Bohême et d'Elisabeth Stuart (1596-1662), étaient venus à Paris prendre « l'air de France ». Cf. Jacques BERNOT, *Les Palatins, princes d'Europe*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 2000.

<sup>31</sup> Jean Osmont, écuyer, sieur de Vaux, était un huguenot, ami du pasteur Charles Drelincourt, qui tenait une académie, rue de Seine dans le faubourg Saint-Germain.

<sup>32</sup> Son Erinye : Mme Saumaise Cf. lettre du 14 avril 1633.

<sup>33</sup> Si le duc de Bouillon avait rétabli le culte catholique à Sedan, il n'avait pas pris de mesure contre le culte réformé.

*respect de Madame la douairière retiendra, & jusques après sa mort on aura respit<sup>34</sup>. Le Seigneur du lieu en est là à dire son chapelet & chante ses litanies, & se remarque qu'il tesmoigne grande indulgence à ceux de nostre profession, & juge mesme, j'en remarque quelque chose, en ma personne, mais je prendray l'occasion de me descharger de la peine que ses affaires me donnent & le laisser desbrouiller. J'ay tant travaillé & me résould désormais à vivre une vie pieuse dans mes livres, car je ne sçauois plus servir avec plaisir. J'ay horreur d'une telle défection. Dieu luy face miséricorde. C'est,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, ce 9 janvier 1638.*

B. U. Leyde, BPL 302/121 (20)

---

1639 : C'est à nouveau une année où nous ne disposons que d'une unique lettre de Justel à André Rivet. Dans cette lettre, d'ailleurs, Justel s'excuse de n'avoir pas eu l'occasion d'écrire à Rivet. Il espère la parution prochaine de deux nouveaux ouvrages de Saumaise et Heinsius,<sup>35</sup> et regrette que la mésentente persiste toujours entre ces deux personnages.

**24 mai 1639 – Paris  
à Monsieur Rivet  
à La Haye**

*Monsieur,*

*J'aimerais mieux me ramentevoir en l'honneur de vostre souvenir par quelque agréable service que par des lettres inutiles, néantmoins je ne désire pas qu'un trop long silence interrompe la possession que j'ay d'estre en vos bonnes grâces & de l'honneur de vostre bienveillance. C'est pourquoy par ce peu de lignes, je vous en demande la continuation, et que me faciez tousiours la faveur de me croire pour vostre très honoré serviteur, qui vous honore et chérit vostre amitié, ainsi que je doibs & y suis obligé. M. Voguelin vous dira les nouvelles de deçà, je n'en dis plus, ayant renoncé & à la Cour & aux affaires publiques.*

---

<sup>34</sup> Justel avait parfaitement compris que le duc de Bouillon ne ferait rien contre les réformés de Sedan, tant que sa mère vivrait. A cela, s'ajoutait vraisemblablement son désir de ne pas déplaire à son oncle le prince d'Orange.

<sup>35</sup> Cf. Pierre-E. LEROY, *Le dernier voyage à Paris et en Bourgogne, 1640-1643, du réformé Claude Saumaise, op.cit, p. 37.*

*Nous attendons le second volume de M. de Saumaise De Usuris & les notes de M. Heinsius sur le Nouveau testament. A ce que j'oy dire ces deux esprits sont tousjours déchirez, et cela est bien fâcheux avec deux personnages de si grand mérite. Le public ne laisse pas de profiter de leurs ouvrages. Notre siège de Hedin<sup>36</sup> en attend un autre par Messeigneurs les Estats, & moy les occasions de vous pouvoir tesmoigner que je suis tousiour de cœur & d'affection,*

*Monsieur,*

*Vôtre très humble  
& affectionné serviteur  
Justel*

*Paris, le 24 may 1639*

B. U. Leyde, BPL 302/122 (21)

Jean Luc TULOT

## BIBLIOGRAPHIE

Gabriel AUDISIO et Isabelle RAMBAUD, *Lire le français d'hier. Manuel de paléographie moderne, XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle*, Collection U, Armand Colin, Paris, 3<sup>e</sup> édition, 2005.

Jacques BERNOT, *Les Palatins, princes d'Europe*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 2000.

Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

Harcourt BROWN, « Un cosmopolite du grand siècle : Henri Justel », BSHPF, 1933, p. 187-201.

Abbé BOULLIOT, *Biographie ardennaise ou Histoire des ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs erreurs*, tome I, Paris, 1830, Article Justel, p. 71-75.

Isabelle BONNOT, *Hérétique ou Saint ? Henry Arnauld, évêque janséniste d'Angers au XVII<sup>e</sup> siècle*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1984.

<sup>36</sup> Le 30 juin 1639, après un siège de quarante jours, La Meilleraie, le Grand maître de l'artillerie, cousin germain du cardinal de Richelieu, avait obtenu la reddition de Hesdin. Louis XIII fut si satisfait de la prise de cette place, qu'il nomma La Meilleraie maréchal de France, au haut de la brèche ouverte dans les fortifications.

Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Librairie Edouard Champion, 1920, Slatkine reprints, Genève, 1976.

Philippe DALLY, « Les Justel : I - Christophe Justel (1580-1649) », *BSHPP*, tome LXXVIII, octobre-décembre 1929, p. 349-360 et « Les Justel : II – Henri Justel (1620-1693) », *BSHPP*, tome LXXIX, 1930, p. 9-32.

Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971.

Frères HAAG, *La France protestante*, Joël Cherbuliez, libraire-éditeur, Paris. 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966 ; 2ème édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol.

H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloedrijk gereformeerd theoloog in Holland's bloeitijd*, La Haye, Nijhoff, 1930.

Pierre-E. LEROY, *Le dernier voyage à Paris et en Bourgogne, 1640-1643, du réformé Claude Saumaise. Libre érudition et contrainte politique sous Richelieu*, APA – Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1983.

A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoet ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937.

Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621)*, Paris, E. Champion, 1922 et *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII (1621-1629)*, Paris, H. Champion, 1932, 2 vol.

René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, 2 vol.

Lucien RIMBAULT, *Pierre du Moulin (1568-1658), un pasteur classique à l'âge classique (Etude de théologie pastorale sur des documents inédits)*, Vrin, Paris, 1966.

Annick SAPIN, *L'Eglise Réformée de Sedan de ses origines jusqu'au rattachement de la Principauté à la France (1562-1642)*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1974.